

Des espaces aménagés

Pour une nature plus présente

Des actions collectives

Pour une plus grande valorisation
du territoire et de son patrimoine



Dunkerque
agit
pour son
cadre de vie





Jean Bodart
Maire de Dunkerque

*Les Dunkerquois,
plus que jamais
engagés pour faire
vivre la biodiversité
en ville.*

Grâce à sa volonté permanente d'innover, Dunkerque démontre un peu plus chaque jour qu'il est possible pour un grand bassin industriel de rayonner pour sa qualité de vie, avec une ville qui se transforme sous le prisme de la ville durable du XXI^e siècle.

Le label « Villes et Villages fleuris » est pour nous une marque de référence de l'action publique locale et un vecteur d'engagement collectif. L'obtention d'une quatrième fleur attesterait de notre volonté d'exemplarité locale.

Repenser l'espace public pour favoriser la place du végétal, permettre à la biodiversité de reprendre ses droits, améliorer tout simplement notre bien-être à tous par l'entretien intelligent de nos jardins, de nos parcs et de nos balades piétonnes et cyclistes, sont autant de moyens que nous mettons en œuvre au quotidien avec les services municipaux.

L'attractivité retrouvée du centre-ville de Dunkerque a renforcé notre volonté d'aller plus loin dans l'amélioration de notre cadre de vie. Nous sommes notamment en train d'accélérer sur la transformation du secteur Marine, avec un agrandissement du parc, la rénovation du kiosque et de nouveaux jeux pour enfants qui seront associés au projet immobilier et commercial des « Docks de la Marine ». Nous avons également beaucoup d'ambition pour faire de nos quartiers des modèles de la ville de demain. Un engagement politique qui s'illustre aux Glacis, un quartier historique de grands ensembles, où la transformation des berges du canal et l'extension du parc Ziegler concorderont à sa mutation en écoquartier (une première en France sur de l'existant).

Nous menons également ce travail de renaturation avec nos communes associées. Le végétal a notamment repris ses droits à Fort-Mardyck à travers la réouverture des Salines,

grâce au partenariat avec les industriels locaux. À Saint-Pol-sur-Mer, le parc Prigent a été métamorphosé en plein centre-ville et annonce pour la future « ceinture verte » de nouvelles belles réalisations. L'ensemble du territoire est ainsi aménagé en cohérence avec les villes voisines pour renaturer nos espaces et permettre à la biodiversité de s'épanouir.

L'une des mesures les plus fortes à mes yeux, et qui résume bien cette philosophie collective, est le « Plan 200 000 arbres » impulsé par le président de la Communauté urbaine de Dunkerque et ministre des Transports, Patrice Vergriete. Comprenez : un habitant de notre agglomération = un arbre que nous planterons d'ici 2026. Parmi les plus ambitieux de France, ce programme va considérablement massifier la nature en ville, tout en mettant en valeur nos espaces naturels remarquables.



sommaire

Dunkerque agit
pour son *cadre de vie*

Dunkerque agit
pour son *cadre de vie*

1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 6

- 1.1 Une position stratégique au carrefour de l'euro région7
- 1.2 Dunkerque ville plurielle 8
- 1.3 Dunkerque Ville centre de la Communauté urbaine9
- 1.4 Dunkerque, un port, une ville, une plage et un esprit 10
- 1.5 Dunkerque Ville d'Art, de Tradition de de Culture11
- 1.6 Ici on invente le monde de demain : le projet de territoire de l'agglomération dunkerquoise..... 14

2

UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL.....16

- 2.1 Les Dunes de Flandre : Grand Site de France en projet.....17
- 2.2 Les canaux et le polder 18
- 2.3 La zone horticole et maraîchère 19
- 2.4 Parcs, jardins et espaces ouverts.....20
- 2.5 Rosendaël un espace vert à cinq minutes de chez soi 23

3

LA DÉMARCHÉ DE VALORISATION..... 24

- 3.1 Ici, on invente la ville de demain 26
- 3.2 Soigner nos arbres et gérer les espaces verts durablement 27
- 3.3 Organisation et ressources 28
- 3.4 Des stratégies globales et planifiées..... 31
- 3.5 Une gestion différenciée 33

4

DES INITIATIVES QUI FONT SENS 34

- 4.1 Dunkerque ville durable : une approche transversale et intégrée des transitions.....35
- 4.2 De nouvelles formes de démocratie locale qui s'inventent à Dunkerque36
- 4.3 Les jardins partagés.....38
- 4.4 Sensibiliser dès le plus jeune âge : les Conseils Municipaux d'Enfants40
- 4.5 Une administration éco exemplaire 41
- 4.6 Des supports de communication porteurs de sens43

5

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT 44

- 5.1 Le patrimoine arboré 45
- 5.2 Arbustes et plantes vivaces..... 47
- 5.3 Les plantes grimpantes 48
- 5.4 Pelouses, prairies et gazons fleuris 49
- 5.5 Fleurissement 50
- 5.6 Les intrants 52

6

GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC 54

- 6.1 Agir en faveur de la biodiversité 55
- 6.2 Préserver les ressources naturelles 62
- 6.3 Agir pour la qualité de l'espace public 67

DUNKERQUE, DÉJÀ LA VILLE DE DEMAIN 72

Mars 2024 - Directeur de la publication : Patrice Vergriete. Réalisation : direction de la communication de la ville de Dunkerque. Rédacteur en chef: Alexandre Poulain. Rédaction: Bernard Furic, Severine Arnouts, Thomas Roussez, Lucie Dupont, Jean-Baptiste Ledoux, Mathilde Régnier. Maquette : www.happyday.fr. Couverture : Ville de Dunkerque. Photos : Ville de Dunkerque, Communauté urbaine de Dunkerque - Tirage : 40 exemplaires. Impression : Reprocolor. ISSN : 2610-5179. Aucun article ne peut être reproduit sans l'autorisation du comité de rédaction.



1

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE



Dunkerque agit
pour son *cadre de vie*

1.1 UNE POSITION STRATÉGIQUE AU CARREFOUR DE L'EURO RÉGION

« C'est la mer qui a écrit l'histoire de Dunkerque et ce sont ses habitants qui lui ont donné une âme »

Dunkerque est la sous-préfecture la plus septentrionale de France, située dans le département du Nord à 65 km au Nord-ouest de Lille et à 241 km au Nord de Paris à vol d'oiseau. Dunkerque se situe à moins de 300 km

de cinq capitales européennes : Amsterdam, Bruxelles, Londres, Luxembourg et Paris. La ville est également sur le Méridien de Paris, et depuis 2000 sur la Méridienne Verte.

Baignée par la mer du Nord, Dunkerque est aujourd'hui la 3^{ème} ville de la Région Hauts-de-France. Avec 86 545 habitants en 2020, elle est la cinquième ville la plus peuplée de la région Hauts-de-France, la seconde hors de la métropole lilloise après Amiens. Sa superficie est de 43,89 km².





1.2 DUNKERQUE VILLE PLURIELLE

Dunkerque ce sont :

► Quatre quartiers :

Dunkerque-Centre

C'est le quartier central de Dunkerque, on y trouve l'hôtel de ville, la gare, les principaux pôles commerciaux (Pôle et Centre Marine). Il abrite également les ports de plaisance. Historiquement, c'est le berceau de la ville et il correspond aux limites des fortifications qui entouraient la cité.

Malo-les-Bains

Ce quartier est une station balnéaire depuis plus de 100 ans. Il est réputé pour sa plage « la reine des plages du Nord » longue de 4 km ainsi que son casino et son palais des congrès : le Kursaal.

Rosendaël

La « vallée des roses » a fêté ses 150 ans en 2010. Ce quartier intègre le centre hospitalier et le complexe sportif Stade de Flandre/Stade Tribut.

Petite-Synthe

Ce quartier est le plus étendu de Dunkerque, quartier résidentiel constitué de nombreux lotissements, il contient une zone commerciale et une zone industrielle.

► Trois communes associées

Mardyck

C'est en 1980 que la ville de Mardyck s'associe avec Dunkerque. Mardyck est située presque totalement à l'intérieur du Grand port maritime de Dunkerque. Elle compte environ 380 habitants.

Saint-Pol-sur-Mer

C'est le 8 décembre 2010 que Saint-Pol-sur-Mer s'associe avec Dunkerque. Elle compte 21 268 habitants.

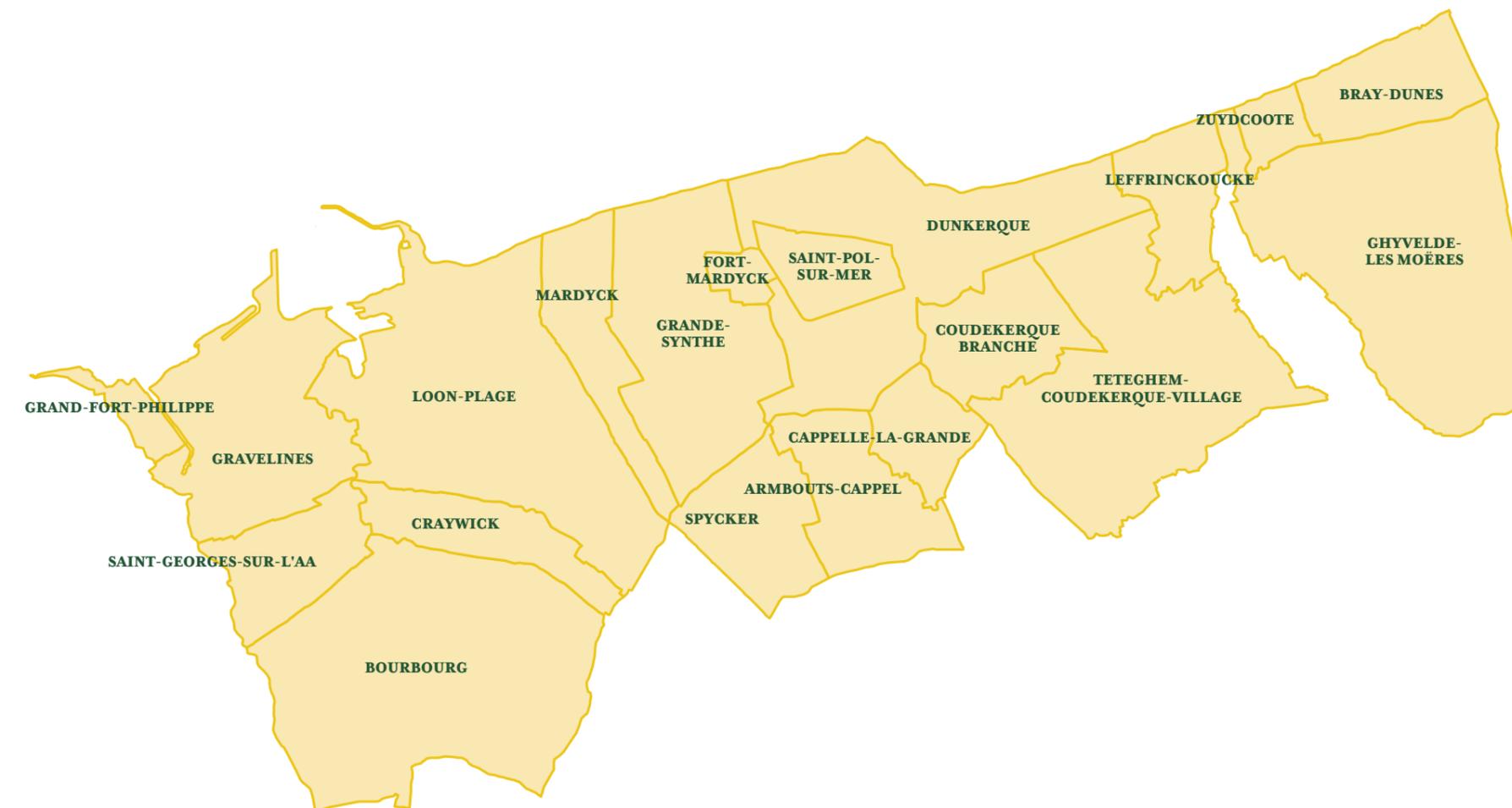
Fort-Mardyck

Le 8 décembre 2010 également, Fort-Mardyck s'associe avec Dunkerque. Elle compte 3 530 habitants, répartis sur une superficie de 9,02 km².

1.3 DUNKERQUE VILLE CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Dunkerque est la ville centre de la Communauté urbaine de Dunkerque. Première communauté urbaine volontaire de France créée en 1968, celle-ci

est composée aujourd'hui de 22 communes et communes associées qui couvrent une partie de la Flandre maritime et toute la façade littorale du département du Nord.



1.4 DUNKERQUE, UN PORT, UNE VILLE, UNE PLAGE ET UN ESPRIT

Fondée au début du IX^e siècle, Dunkerque dont le nom signifie « l'église dans les dunes », a autant souffert que prospéré grâce à sa situation géographique.

Liée au riche comté de Flandre et à la mer, la cité a profité de sa façade maritime dès le Moyen-Âge pour son développement. Fortifiée par Vauban, la ville a aussi subi les affres des guerres, comme en 1658 lorsqu'elle changea 3 fois de royaume dans la même journée (le 23 juin, dite la « folle journée »), ou comme en 1918 en 1945, sortant très touchée de chaque

conflit mondial (en 1945, 90 % de la ville sont en ruine et moins de 300 habitants y résident encore).

Mais c'est aussi de ce dur passé que la ville a tiré une identité si particulière, faite de la conviction que l'on peut se relever de tout et d'un esprit de solidarité hors norme. Le héros de la ville, Jean Bart, célèbre corsaire qui sauva la France de la famine, illustre cet esprit rebelle mais toujours optimiste. Sa statue trône au centre de la place qui porte son nom.

Dunkerque est désormais un port qui compte en Europe et dans le monde grâce à son activité industrielle de pointe et à l'import-export.

Dunkerque se révèle aussi comme destination touristique avec la plage de sable de 4 km de long et sa station balnéaire rénovée qui attire chaque été plus de 2 millions de visiteurs, venus d'abord de la région Hauts-de-France, mais aussi de toute la France et de nombreux pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Danemark...). Sa fréquentation a doublé depuis 2014

Dunkerque, enfin, est bien sûr mondialement connue pour son Carnaval. La durée des festivités (3 mois) et la fantaisie des traditions du carnaval (jet de harengs, chahuts, bals et bandes...) contribuent aussi à la fierté et à l'identité des Dunkerquois.

Aujourd'hui, Dunkerque (et ses communes associées) a lancé une nouvelle dynamique de développement économique autour d'une industrie qui soit compatible avec l'indispensable transition écologique dont la planète a besoin. Pas moins de 16 000 emplois vont être créés sur le périmètre de l'agglomération d'ici 10 ans. Ces 16 000 emplois représentent une véritable opportunité pour la démographie du territoire. L'accueil de ces emplois et des populations qui vont les occuper font d'ores et déjà l'objet de réflexions et d'actions pour que l'ensemble des besoins de logement, d'alimentation, de déplacement respecte les principes fondamentaux de la transition. Ainsi, à titre d'exemple, plus aucun programme de logement n'est engagé à plus de 300 m d'un arrêt de bus chrono (c'est-à-dire desservi toutes les 10 minutes en semaine) afin d'inciter au maximum les nouveaux habitants à emprunter le bus gratuit plutôt que la voiture individuelle.

De la même manière, une ambition forte est portée sur le territoire pour la protection de la nature, la réintroduction de la nature en ville et la valorisation des espaces naturels. La production d'un atlas de la biodiversité, la mise en œuvre du permis de végétaliser, la renaturation d'espaces publics ou de cours d'école, le plan 200 000 arbres, l'adhésion à la démarche « plage sans plastique » sont autant d'actions qui attestent de cette ambition.

1.5 DUNKERQUE VILLE D'ART, DE TRADITION DE DE CULTURE

Dunkerque compte plusieurs sites remarquables parmi lesquels :

- Le Beffroi Saint Éloi, monument historique classé et inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco ;
- La tour du Leughenaer ;
- Les villas malouines ;
- Le quartier Excentric ;
- L'architecture de la reconstruction ;
- Le phare de Dunkerque et le feu de Saint-Pol-sur-Mer ;
- Le voilier navire école « Duchesse Anne » (classé) et le bateau Phare, intégrés au musée maritime et portuaire.

L'Office de tourisme propose toute l'année des visites guidées de la ville. Plusieurs circuits de visites culturelles sont organisés, parmi ceux-ci plusieurs concernent le tourisme de mémoire et l'opération Dynamo dans le cadre d'un sentier de la mémoire autour des sites de l'opération Dynamo du Musée Dunkerque 1940, du Fort des Dunes ou encore du vaporet Princess Elizabeth.



Dunkerque ce sont aussi ses traditions avec un temps fort et emblématique : le carnaval de Dunkerque

Chaque année pendant trois mois le carnaval est la marque de la tradition maritime du territoire dunkerquois et de son histoire, il témoigne des valeurs humaines et d'un sens de la fête qui font les dunkerquois et que ceux-ci ont à cœur de perpétuer.

Il est fait de multiples moments : les bals qui rassemblent près de 10 000 personnes, les chahuts, les bandes, dans la rue, aux balcons, en « chapelle » chez l'habitant, son jet de harengs du balcon de l'hôtel de ville, que chacun veut vivre intensément et à sa façon.

La Ville de Dunkerque se caractérise aussi par l'abondance et la diversité de son offre en matière culturelle.

Sur le plan muséal on trouve :

- Le LAAC lieu d'art et action contemporaine, riche d'un ensemble exceptionnel d'œuvres d'artistes du XX^e siècle et d'une programmation d'expositions et d'événements volontaristes, œuvre au quotidien pour la rencontre du public et de l'art.
- Le musée maritime et portuaire : son patrimoine est unique en Europe au cœur du quartier historique de la citadelle

- Le musée Dunkerque 1940 installé dans les courtines du Bastion 32, il retrace l'opération Dynamo autour d'objets d'époques, armes, véhicules, photographies ;

La ville accueille également le FRAC Hauts de France et ses 1 500 œuvres.

Dunkerque c'est également la B!B ouverte en 2019 qui renouvelle le concept des bibliothèques /médiathèques ainsi que la Halle aux sucres, un Learning center autour de la ville durable qui a ouvert ses portes en 2015.

En matière de culture également, et selon ses goûts, l'habitant peut aussi se diriger vers le **Bateau Feu**, scène nationale pour son offre exigeante et innovante, le palais des congrès **Kursaal** pour sa programmation généraliste et grand public ou choisir entre la musique classique, les musiques actuelles ou le jazz selon qu'il opte pour l'**auditorium Bizet**, les **4Ecluses** ou le **Jazz Club**.

Enfin depuis 2017 revient chaque année au début de l'été La **Bonne Aventure**, un festival de musique à dimension nationale, dont la caractéristique est d'être accessible à tous gratuitement.

Dunkerque, terre de cinéma :

Les atouts de la cité de Jean Bart ne manquent pas et séduisent nombre de réalisateurs en quête de décors inédits pour tourner longs-métrages et séries.

Pour accompagner les professionnels du cinéma la Ville a mis en place une cellule cinéma qui fonctionne aujourd'hui à plein régime : promotion du territoire, repérage et inventaire de sites, accueil des productions, facilitation du déroulement des tournages... tout est fait pour faciliter le travail des équipes.

Dunkerque, destination touristique

Avec annuellement, plus de 400 000 nuitées hôtelières, 140 000 nuitées de passage dans les campings et près de 1,5 millions de visiteurs fréquentant les sites et équipements touristiques et de loisirs sur le territoire de la CUD, Dunkerque s'affirme comme une destination touristique majeur de court et moyen séjour auprès des visiteurs nord-européens.

Les atouts du territoire sont multiples : un patrimoine historique, culturel et mémoriel réaffirmé, une station balnéaire dynamique et modernisée, des attraits pluriels autour de la ville du

port et des plages, une offre d'activités sportives, culturelles et événementielles dynamique, un patrimoine naturel et environnemental exceptionnel. Ils ont permis de mettre en lumière une politique touristique attractive et lisible autour de quatre axes structurants :

- Patrimoine et mémoire notamment la seconde guerre mondiale (opération Dynamo) ;
- Plaisance et nautisme ;
- Sports et nature à travers l'opération grand site de France ;
- Création contemporaine et filière cinématographique.



1.6 ICI ON INVENTE LE MONDE DE DEMAIN : LE PROJET DE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DUNKERQUOISE

La Communauté urbaine de Dunkerque a entrepris en 2020, dans la continuité du mandat précédent, de répondre aux multiples défis d'avenir auxquels elle est confrontée.



Adapter le territoire aux enjeux, permettre aux grandes industries d'être au rendez-vous du climat et de l'environnement, miser sur l'implantation d'industries d'avenir et offrir des perspectives à la jeunesse, faire de la communauté urbaine un modèle de ville durable sont les objectifs que s'est donné l'agglomération dans le cadre de son projet de territoire 2020-2026 et du budget d'investissement d'avenir qui est venu le soutenir.

L'année 2022 a conforté les choix et les ambitions en œuvre. Après des décennies sans annonce de nouveaux projets industriels d'ampleur, Verkor,

champion français de la batterie électrique bas carbone, a choisi Dunkerque pour installer sa première « gigafactory », Arcelor Mittal a annoncé un plan de décarbonation exemplaire et l'État a priorisé Gravelines pour son nouveau plan de développement de réacteurs nucléaires de nouvelle génération. L'enjeu est maintenant celui de l'orientation et de la formation ainsi que celui de la transformation écologique, de la qualité de vie et du pouvoir d'achat de la population.

Ces enjeux sont au cœur du **projet de territoire de l'agglomération Dunkerquoise** pensé autour de **trois grandes ambitions qui font sens** :

1 Conforter l'attractivité retrouvée du territoire en s'appuyant sur un développement équilibré et une offre de services renforcée

Poursuivre le renouveau économique du territoire

- Faire le pari du bassin industrialo-portuaire du XXI^e siècle
- Impulser la dynamique entrepreneuriale
- Jouer la carte d'un tourisme aux multiples facettes
- Développer une offre de formation en lien avec les nouveaux besoins économique

Habiter une agglomération attractive

- Poursuivre le renouvellement urbain de l'agglomération
- Construire un habitat attractif et inclusif
- Dynamiser l'offre commerciale et tertiaire
- Accompagner les nouvelles formes de mobilité
- Rayonner au-delà de nos frontières

2 Faire preuve d'audace et d'innovation dans les propositions en faveur de la transition écologique, énergétique et sociale, l'amélioration du cadre de vie, la fabrication de la ville de demain

Innover pour répondre aux impératifs de la transition écologique et énergétique

- Accélérer la transition écologique du territoire
- Prévenir les risques naturels
- Préserver les biens communs

Innover en faveur de l'amélioration du cadre de vie

- Préserver la biodiversité
- Réduire les nuisances
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition
- Maintenir et adapter l'offre de soins

3 Faire société à toutes les échelles du territoire, en associant étroitement les citoyens, les communes et l'ensemble des partenaires à la construction des services publics de demain

Favoriser le vivre ensemble et la solidarité

- Partager des émotions collectives
- Mettre la solidarité au cœur des politiques publiques

Remettre le citoyen au cœur de l'action

- Construire une concertation citoyenne au long cours
- Faire des citoyens des acteurs des politiques publiques

Animer une gouvernance solide avec les partenaires du territoire

- Conforter le rôle particulier des communes au sein de l'agglomération
- Animer les partenariats institutionnels
- Créer les alliances territoriales nécessaires avec les territoires voisins



UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL



2.1 LES DUNES DE FLANDRE : GRAND SITE DE FRANCE EN PROJET

Avec 13 km de sable fin, 1 000 hectares d'espaces dunaires préservés, des bancs de sable au Nord du territoire, des paysages de polder, Dunkerque et dans sa continuité les communes de Leffrinckoucke, Zuydcoote, Bray-Dunes ainsi que Ghyvelde avec sa plaine maritime offrent une richesse, une diversité et une singularité paysagère et naturelle exceptionnelles. Chaque année ce sont ainsi 2 millions de visiteurs dont 500 000 dans les dunes qui viennent en apprécier la beauté reconnue par tous. C'est fort de ce caractère exceptionnel des atouts du Site des Dunes de Flandre et soucieux de les préserver, de les valoriser et de les rendre plus accessibles que les acteurs locaux communes, Communauté urbaine, Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre associés à de nombreux partenaires, État, Département, province belge de Flandre Occidentale se sont engagés dans l'opération Grand Site de France.

Lancée officiellement en 2012, cette opération vise à obtenir le label Grand Site de France attribué par le ministère chargé de l'environnement. Inscrit au code de l'environnement, le label distingue une gestion du territoire qui garantit sa préservation à long terme.

Pour le territoire le label grand site de France sera ainsi garant de :

- La reconnaissance de la beauté, la diversité de ses paysages de dunes et de polders ;
- La prolongation et l'extension des actions de préservation engagées ;
- La réhabilitation des vestiges militaires ;
- L'amélioration de l'accueil des visiteurs dans le respect du site ;
- Le développement maîtrisé des activités de nature et de randonnée.



2.2 LES CANAUX ET LE POLDER

Le territoire Dunkerquois est un territoire de polder présentant une façade littorale à l'interface entre Flandre Occidentale Belge et le Pas de Calais. Ce territoire gagné sur la mer gère l'eau via un réseau hydraulique constitué de canaux et de waterings. La préservation, la mise en valeur et l'adaptation de ce réseau est une priorité pour le territoire notamment vis-à-vis des risques d'inondation. Les enjeux liés aux canaux sont multiples : Hydrauliques prioritairement mais également écologiques, économiques et

paysagers. Les acteurs locaux Communauté urbaine, ville, agence d'urbanisme s'en sont dès lors emparés dans le cadre de plusieurs initiatives.

Dès 2010 une démarche partenariale « Valorisons les canaux », a été mise en place, dans le prolongement de laquelle l'agence d'urbanisme a engagé une démarche de recensement des projets aux abords à canaux en vue de l'établissement d'un plan de référence.

En janvier 2016, la Communauté urbaine a pris une nouvelle compétence obligatoire en

matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite « GEMAPI ». Celle-ci a pour vocation d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de protéger le territoire contre les inondations qu'elles soient maritimes ou continentales. Les EPCI ont dans ce cadre transféré à l'institution intercommunale des Waterings le volet prévention des inondations et gèrent en régie le volet submersion marine.

2.3 LA ZONE HORTICOLE ET MARAÎCHÈRE

A Dunkerque, historiquement marquée par sa vocation maritime, les activités agricoles sont néanmoins également présentes, notamment sur le quartier de Rosendaël. Dans une zone maraîchère de 110 hectares, aujourd'hui protégée et reconvertie dans la culture horticole et florale, serres vitrées et champs de fleurs font partie du décor.

Ce poumon vert aux portes de la ville est aujourd'hui fortement valorisé avec une beauté toujours préservée et un dynamisme encouragé.

La zone horticole et maraîchère a subi de nombreuses mutations au fil de l'histoire. La dernière en date s'est produite dans les années 70 du siècle dernier avec un passage d'une culture maraîchère traditionnelle à une production horticole. Aujourd'hui, les cent hectares de la zone sont cultivés à plus de 90 % par des horticulteurs.

Ce développement intègre aujourd'hui les préconisations des plans climats et biodiversité pour l'adoption, à terme, de modes de production raisonnés, voire biologiques en cohérence avec les objectifs de la nouvelle politique alimentaire et agricole locale : circuits courts, pratiques agricoles durables, alimentation santé.

Elle constitue également un atout important de biodiversité de par sa situation entre mer et campagne, en bordure de canal, en liant trames verte et bleue. Elle est longée sur toute sa longueur par la nouvelle Vélo Route Voie Verte.

La fête du végétal



Créé en 2010 la fête du végétal qui se déroule chaque année au mois d'avril au parc Coquelle est désormais un rendez-vous incontournable. Incarnation de l'identité horticole et maraîchère de Rosendaël, elle réunit chaque année 17 000 visiteurs et une quarantaine d'exposants professionnels de l'horticulture, du maraîchage et de l'aménagement du jardin. Au programme vente de graines, bulbes, plants, arbustes et arbres, produits artisanaux...

Mais aussi conseils, éducation et sensibilisation à l'environnement et à la nature avec depuis 2012 un village du développement durable qui valorise les gestes au quotidien du jardin

au naturel : carrés potagers, compostage, matériaux naturels...

En 2023, le format a évolué en se concentrant davantage encore sur une dimension d'éducation populaire : association de partenaires en charge d'une programmation d'éducation populaire au « végétal qui fait du bien », de la graine à l'assiette, de la graine au jardin.

Parmi les nombreux partenaires, on peut citer, la Halle aux sucres, dédiée à la ville durable, Biotopia, lieu d'éducation populaire à l'animal, le CPIE de Flandre maritime, le conservatoire botanique national de Bailleul..

2.4 PARCS, JARDINS ET ESPACES OUVERTS

La Ville dispose de 6 parcs et 2 espaces naturels dans l'ensemble de ses quartiers.

Le parc Coquelle

Le plus monumental de tous les châteaux rosendaëliens, le château Coquelle est le seul à avoir gardé l'intégralité de son parc à l'anglaise de 4,3 hectares, planté d'essences indigènes, parcouru d'une rivière avec cascade et bassin, cet édifice majestueux, inspiré du style Basco Byzantin a été construit de 1902 à 1907. La propriété est cédée à la ville de Rosendaël en 1941, bien qu'occupée par les Allemands de 1940 à 1945. Ayant connu des fortunes diverses, un temps centres scolaire, puis institut professionnel

pour adolescents, le château a été entièrement rénové et accueille, depuis 1992, la Maison des Jeunes et de la Culture de Rosendaël. Pour ce qui est du parc, il emprunte au jardin Vauban de Lille ses structures courbes, son pont, ses larges pierres, le tout agrémenté d'un bassin, d'une rivière et d'une cascade, de bosquets et d'allées cavalières. Depuis 2012, le jardin du parc s'est ouvert sur un jardin pédagogique où petits et grands viennent s'exercer aux techniques de développement durable.

Le parc Malo

A deux pas de la mer, le parc Malo est au cœur du quartier du même nom. Il abrite l'aquarium municipal, un bassin et une aire de jeux dans un cadre fleuri. Le promeneur découvre ses gracieuses statues et sa fontaine de marbre.



Le parc Coquelle



Le parc Malo

Le jardin d'eau

La réalisation du jardin d'eau est un concentré des principes de rénovation urbaine. Ont été mis en œuvre les dispositifs de concertation avec les habitants, mais aussi un travail depuis l'amont avec les jardiniers qui en sont les gestionnaires. Cet espace conçu comme un milieu naturel humide est le premier situé dans le centre-ville de Dunkerque.

Le jardin des sculptures

Situé autour du musée d'art contemporain le jardin du LAAC ou jardin des sculptures est construit autour de buttes et d'œuvres qui jalonnent le parcours du promeneur.

Le parc Marine

Situé en centre-ville, près du port et du pôle marine, il est au cœur d'un projet d'aménagement de cellules commerciales et de logements.



Le parc Marine



Le jardin d'eau

Le jardin des sculptures



Le parc du Fort de Petite Synthe

Dunkerque agit pour son cadre de vie

Le parc Ziegler

Niché dans le quartier historique de Malo, il abrite une mare pédagogique et fait l'objet d'un plan de gestion écologique.

Le parc du vent

C'est là un espace naturel, dunaire avec une végétation typique et préservée, quelques chemins sont destinés à la promenade, mais certaines zones plus sensibles (panne humide, plantations d'oyats...) sont préservées et protégées par des ganivelles. Il fait l'objet d'un plan de gestion pluriannuel.



Le parc du vent

Le parc du Fort de Petite Synthe

Le parc de Petite-Synthe, site militaire mis en service en 1908, est constitué d'un fort d'artillerie en brique et béton armé, entouré de douves, de baraquements et d'un glacis inconstructible. C'est un espace à vocation naturelle, autour du fort avec un réseau de douves et de watergangs, il comporte des zones humides et des zones boisées.



Le parc Ziegler

En 2018, une nouvelle impulsion est donnée par la Ville de Dunkerque afin de transformer le site, qui atteint 45 ha, en base de loisirs à rayonnement communautaire.

Le projet est co-construit avec les habitants dans le cadre d'un dispositif participatif, les "Fabriques d'initiatives locales" (FIL). Il intègre :

- **Fort Aventures** : il s'agit d'une offre de 6 parcours d'accrobranche et un parcours de filets suspendus, déployés à travers le patrimoine boisé de part et d'autre des douves du Fort ainsi que d'une tour d'activités en bois, de 18 mètres de haut, érigée à l'intérieur des douves ;
- **La Forêt enchantée** : une grande aire de jeux en accès libre dessinée avec les habitants avec un espace de repos ombragé ;
- La poursuite de l'aménagement du site avec depuis 2018 l'aménagement du tronçon de la véloroute européenne n°4 « Vélo maritime » l'installation de plateformes végétales d'habitat, notamment pour l'accueil de martins-pêcheurs, l'aménagement d'un parc canin d'agility, en accès libre ;
- Un nouveau bâtiment d'accueil, la Méridienne.

2.5 ROSENDAËL UN ESPACE VERT À CINQ MINUTES DE CHEZ SOI

Rosendaël revendique aujourd'hui plus que jamais d'incarner le poumon vert de Dunkerque. Une vocation qui s'explique par la présence de la zone horticole et maraîchère sur le territoire, comme par le nombre important de jardins privés. Rosendaël décline aujourd'hui le principe transversal de « ce végétal qui fait du bien » ! Ces espaces de nature en ville qui accompagnent dans les trajets quotidiens, vers l'école, le travail, les commerces ou dans les temps de loisirs, ou en tant que lieux de destination :

au parc, au square, le long d'un canal ou au pied d'une résidence. Un maillage essentiel que la mairie de quartier de Rosendaël s'efforce de densifier au gré des opportunités urbaines avec le principe de proposer à chaque habitant un espace vert, à moins de 5 minutes de chez lui.

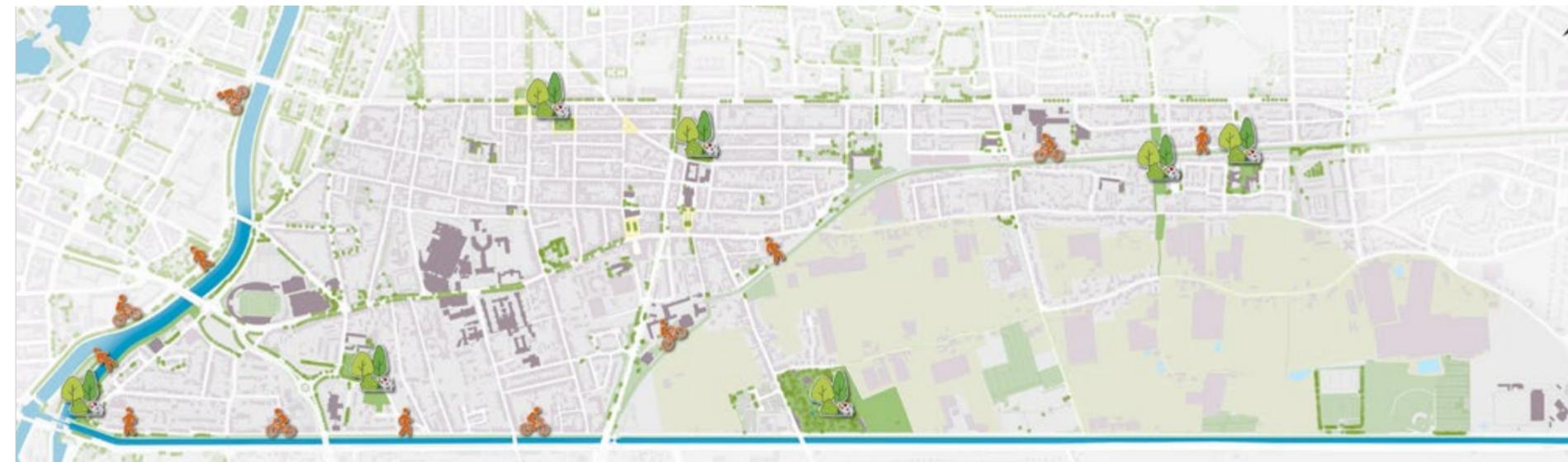
Véloroute et bords à canaux

Si elle ne constitue pas au sens strict un espace vert, l'eurovéloroute qui traverse Rosendaël propose néanmoins un itinéraire apaisé tant en termes de circulation que d'environnement. Même chose pour le quai des Maraîchers, qui fait la part belle aux mobilités actives.



Rues végétalisées

Leur environnement apaisé constitue une réelle alternative offerte aux piétons et cyclistes.



le plan de Rosendaël démontre bien l'ambition de la Ville et du quartier de laisser une large place au "végétal qui fait du bien" dans l'espace public.

3

LA DÉMARCHE DE VALORISATION

24



Emmener la population dans le processus de transition écologique

À Dunkerque, la transition écologique et énergétique est une priorité de la municipalité. Patrice Vergriete, maire et également président de la Communauté urbaine, a fixé le cap dès 2014 en mettant au cœur des politiques publiques locales la mise en œuvre de la transition avec et pour les habitants.

Le bus gratuit, qui a incité les habitants à délaisser la voiture individuelle pour privilégier le transport public, mais aussi les états généraux de l'emploi local, qui ont défini la transformation de l'appareil industrialo-portuaire comme l'action phare de la révolution économique et écologique du territoire, constituent de très bons exemples de cette volonté politique de fédérer toutes les énergies au service de la transition.

Des grands acteurs industriels ou publics du territoire à l'habitant, chacun a son rôle à jouer pour faire de Dunkerque un exemple de conciliation du développement économique et de respect de l'environnement.

Pour « embarquer la population dans la transition », de nombreuses actions sont

menées par la Ville et la Communauté urbaine. Les principales relèvent des politiques portées par l'établissement public de coopération intercommunal et sont regroupées dans un programme appelé « éco-gagnant ». Les actions qui le composent incitent les habitants à adopter de bons gestes pour la planète car ils ont aussi des gestes qui sont aussi bons pour le portemonnaie du citoyen qui les accomplit. Si le bus gratuit (mis en place en 2018) est le plus connu des éléments du programme éco-gagnant, depuis 2020, d'autres actions sont venues enrichir ce programme et accompagnent les habitants vers des comportements plus vertueux : changement des consignes du tri des déchets, politique incitative de récupération d'eau, aide technique et financière à la rénovation énergétique...

En complément de ces leviers communautaires, la Ville développe régulièrement des actions de communication pour expliquer les actions municipales en faveur de l'environnement et inciter les habitants à y prendre part. Ces actions de communication aussi contribuent à rendre la transition plus désirable et plus accessible à chacun.



3.1 ICI, ON INVENTE LA VILLE DE DEMAIN

Parce que dans toutes ses politiques et tous ses projets, la Ville s'efforce d'être exemplaire en matière

environnementale et de se projeter dans un monde plus durable, elle a choisi de développer une campagne de communication apposée sur les chantiers menés par ses soins sur le territoire.

Cette campagne « Ici, on invente la ville de demain » se traduit par des panneaux, des expositions urbaines ou des habillages de palissades de chantier qui apportent aux citoyens toutes les informations sur les bénéfices du projet en cours, notamment les bénéfices environnementaux.

Ainsi, pour le chantier de piétonnisation et de verdissement de certaines rues du centre-ville, une exposition a été proposée aux entrées du secteur concernées par les travaux. Elle a permis de valoriser les aménagements piétons et cyclables à venir mais aussi le solde positif des plantations qui seront réalisées.

De la même manière, la palissade du chantier de la halle alimentaire en centre-ville explique la vocation de ce futur espace commercial, propice à la consommation responsable, au lien direct entre le producteur et le consommateur et à la santé par l'alimentation.

ici, on invente la ville de demain

Montant de l'opération : 231 280 € TTC

Travaux
Isolation et étanchéité de la toiture terrasse

Durée du chantier
▶ 7 semaines
Maitrise d'œuvre
▶ Ville de Dunkerque

ENTREPRISES
Lot : Isolation et étanchéité
Société **ETANDEX**
Sous-traitant : panneaux photovoltaïques
Société **SUNELIS**

Contrôleur technique :
APAVE - tél. 03 20 42 76 10

Coordonnateur SPS :
QUALICONSULT SÉCURITÉ -
tél. 03 21 17 07 62

Isolation et étanchéité de la toiture terrasse, école de la Meunerie

▶▶ Travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques à l'école élémentaire de la Meunerie.

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

ici, on invente une ville durable !
www.ville-dunkerque.fr

3.2 SOIGNER NOS ARBRES ET GÉRER LES ESPACES VERTS DURABLEMENT

Dans la gestion du végétal en ville, la communication adopte aussi une posture pédagogique : des panneaux sont posés sur la plupart des chantiers de plantation, d'entretien des espaces verts ou d'élagage des arbres. Ces panneaux détaillent la

manière dont une gestion différenciée bénéficie à la biodiversité, la manière dont le choix d'une essence d'arbre a été fait pour multiplier les chances de développement du sujet, ou bien encore la manière dont l'élagage correctement pratiqué constitue un soin pour l'arbre.

« Ici, la Ville prend soin des arbres »

PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ
UN ÉQUILIBRE FRAGILE ENTRE L'HOMME ET LA NATURE

LA NATURE EN VILLE
Suite à un diagnostic sanitaire, cet arbre sera abattu et compensé par la plantation d'un autre individu dans le cadre du plan 200 000 arbres.

LE PLAN 200 000 ARBRES
D'ici 2026, un nouvel arbre planté pour chaque habitant de la CUD.

POUR + D'INFORMATIONS
Merci de contacter la cellule coordination qualité de vie environnement au 03 28 26 24 32

3.3 ORGANISATION ET RESSOURCES

► Le pôle Transition Écologique des Territoires mutualisé

La Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque sont engagées depuis 2016 dans un processus de mutualisation de leurs services.

Celui-ci a conduit en 2021 à la création d'une Direction Générale de la Transition Écologique des Territoires mutualisée.

Ce pôle intègre toutes les fonctions de la conception de la ville, de l'espace urbain, à sa gestion, en passant par les différentes étapes de sa réalisation.

Sa mise en place poursuit plusieurs objectifs :

- Gagner en fluidité et en transversalité dans les projets menés pour le territoire dunkerquois ;
- Développer une vision d'ensemble pour accélérer la transition écologique, environnementale et énergétique ;
- Offrir aux communes un panel de services qui peuvent être mutualisés.

L'organisation mise en place concilie efficacité, proximité et transversalité autour des fonctions essentielles relatives à l'espace public, à l'environnement (dans toutes ses dimensions : de la transition énergétique, à l'éco-citoyenneté et la sensibilisation des habitants, à l'animal en ville, à la biodiversité et à la gestion des espaces

naturels...) et à l'aménagement, l'habitat, le logement, le foncier, les autorisations d'urbanisme, la planification urbaine et la rénovation urbaine.

Au regard de la taille du pôle et des enjeux en termes de gestion, les fonctions appui et relais auprès des directions ont également été intégrées dans une direction appui et pilotage dédiée. Les directions aux périmètres stables (déchets, cycle de l'eau, bâtiments, NPRU) ont quant à elles ajusté leur organisation à cette occasion.

L'ensemble intègre huit directions sous la responsabilité d'un directeur général et deux adjoints et emploie 1 064 collaborateurs.



► La Direction Qualité de Vie et Environnement

Créée en avril 2021 au sein de la Direction Générale Transition Écologique des Territoires, la direction Qualité de vie et environnement mutualisée a pour mission de développer et conduire des projets sur des sujets très variés et structurants en matière de gestion des espaces publics dans une logique de plus-value environnementale.

Autour d'une équipe d'environ **450 agents**, la Direction Qualité de vie et Environnement

s'inscrit dans une dynamique de préservation, de reconquête et de gestion des milieux naturels et du cadre de vie.

Constituée d'une régie réactive et d'une ingénierie pluridisciplinaire, elle participe à développer et conduire des projets opérationnels sur des sujets structurants : espaces naturels, patrimoine arboré, espaces verts, espaces publics, biodiversité, propreté urbaine, développement durable, voirie, cimetières.

Organisation et missions de la DQVE

Direction
Pilotage, ingénierie, coordination de la direction, encadrement cheffe de projet Stratégie en soutien aux projets thématiques (plan 200 000 arbres, plan paysage, plan propreté...)
Direction adjointe
Responsabilité des Pôles techniques de quartier de la Ville de Dunkerque et des différents services d'exploitation : propreté urbaine, espaces verts et naturels, voirie, signalisation et mobilier urbain, encadrement d'une cheffe de projet Exploitation en soutien aux études avec les différents services d'exploitation de la direction (programmation, évaluation, suivi...)
Bureau d'études Qualité de vie
Aménagement et maintenance du domaine public, espaces verts, études paysagères, biodiversité, milieux naturels et aquatiques, patrimoine arboré, cimetières, aires de jeux
Service éco initiatives
Accompagnement et animation des projets (nature en ville, biodiversité, trames verte et bleue et des paysages, jardins familiaux...), sensibilisation et accompagnement des agents sur l'éco-exemplarité au quotidien... Accompagnement des scolaires du territoire communautaire dans leurs projets pédagogiques (déchets, nature, biodiversité et paysages...)





Le budget Ville 2024 de la direction Qualité de Vie et Environnement



Fonctionnement

1 865 200 €



Investissement

4 241 892 €

**Dont
Plan fleurissement :
56 000 €
Plantation arbres et
arbustes : 140 000 €**

Dunkerque agit
pour son *cadre de vie*

Bureau local de la biodiversité

Accompagnement des entreprises, des communes et des autres porteurs de projets à la hauteur des enjeux de protection, de valorisation, de compensation de la biodiversité et du paysage

Unité de Coordination technique et administrative

Coordination de travaux, de la cellule, gestion de flotte des véhicules et gestion administrative de l'ensemble des services de la direction

Services techniques Fort-Mardyck

Gestion et management des équipes des services techniques, gestion du patrimoine bâti et espaces verts de la commune de Fort-Mardyck

Service Pôle technique de quartier

Les pôles techniques de quartier participent à la définition des orientations stratégiques de la politique publique dans le domaine des espaces urbains. Accompagnent les mutations importantes du quartier. Mission de conseil auprès de l'élu en matière d'espaces publics, d'espaces verts des quartiers de Dunkerque-centre, Malo-les-Bains, Rosendaël, Petite-Synthe

Service Propreté urbaine

Missions de propreté manuelle, mécanique et plage en lien avec le SIDF (Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre)

Service voirie signalisation

Exploitation de la voirie, gestion de la signalisation horizontale et verticale et du mobilier urbain de la Ville de Dunkerque

Service espaces verts et naturels

Gestion durable des espaces naturels communautaires et des espaces verts et naturels de la Ville de Dunkerque. Service commun des véhicules agricoles

3.4 DES STRATÉGIES GLOBALES ET PLANIFIÉES

Les stratégies et actions mises en œuvre dans les domaines de l'aménagement, du paysage et du fleurissement sont conçues comme des composantes à part entière du projet de territoire mis en œuvre localement. Elles réfèrent ainsi directement aux outils de planification urbaine en place comme le **PLUiHD**. Elles font également l'objet de plans dédiés ciblés à l'instar des **plan paysage et plan 200 000 arbres**.

► Le PLUiHD

Le PLUiHD de la Communauté urbaine de Dunkerque doit remplacer les précédents documents applicables. Il fixe les grandes orientations des communes qui composent l'agglomération. Il a été construit avec l'ensemble des communes de l'agglomération, et en concertation avec les habitants et acteurs du territoire. Le PLUiHD s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises et sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable... Il a été mis en place au 1^{er} trimestre 2023.

Le dossier arrêté a été soumis à enquête publique du mardi 31 mai au jeudi 30 juin 2022 inclus. Après plusieurs années d'études, d'échanges et de phases administratives.



► **Le plan paysage :**

Le paysage est un des symboles de l'identité locale. Il est dès lors à préserver et à conforter : c'est le sens du plan de paysage dunkerquois, fruit d'une démarche volontaire de la CUD menée avec les communes, l'AGUR (Agence d'urbanisme de la région Flandre-Dunkerque) et les partenaires.

Lauréate d'un appel à projets national financé par la DREAL Hauts-de-France, la CUD a mené une étude entre 2020 et 2022 avec l'aide d'un groupement d'experts paysagistes, urbanistes, sociologues et de la transition énergétique. Cette phase de co-construction a permis de partager les éléments de diagnostic, de nourrir l'écriture du Plan de paysage, de donner la parole à un public élargi. Ce travail a permis d'identifier des valeurs paysagères qui font les spécificités et l'attractivité du territoire et d'établir 5 orientations stratégiques : valoriser les ressources, relier et mettre en réseau l'Homme et la Nature, construire la ville autrement, s'adapter au changement climatique et engager la transition énergétique, travailler ensemble en tenant compte du paysage comme synergie.

Des exemples concrets :

Sur la plage des Alliés, des enclos ponctuels ont été implantés afin de favoriser la nidification du Grand Gravelot (espèce en voie de disparition). À l'école de la Porte d'Eau, il a été développé des projets pédagogiques sur l'accueil de l'avifaune



et des micros mammifères dans le cadre de la cour résiliente. À titre d'exemple d'actions, on citera la désimperméabilisation de berges et de quais, le renforcement du paysage de bocage, l'identification de terres agricoles qui pourraient être destinées à de l'agriculture alimentaire de proximité

► **Un arbre par habitants du territoire : le plan 200 000 arbres**

Après avoir adopté la Charte de l'Arbre en 2018 pour redonner la place de l'arbre en ville, la CUD a lancé depuis 2022 le plan 200 000 arbres (1 arbre pour 1 habitant) et enclenche ainsi la phase opérationnelle pour répondre aux enjeux écologiques et paysagers du territoire. Ce programme sera décliné jusqu'en 2026.

Le choix se porte sur des essences locales exemples : le saule, le hêtre, l'aulne, le charme, le groseillier... Ces zones arborées contribuent à lutter contre les îlots de chaleur urbains et restaurent les continuités écologique (trame verte).

3.5 UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

3.5.1 La gestion différenciée

La Ville de Dunkerque s'est donc investie dans des objectifs de développement durable, notamment sur le principe de la gestion différenciée des espaces. Il convenait donc de réaliser un outil permettant de répondre aux objectifs de gestion.

Depuis 2016, le **code vert** est en application sur la base des connaissances des équipes de quartiers, afin que chaque espace soit pris en compte quel que soit son secteur géographique.

3.5.2 Une typologie des espaces verts définie

Cette typologie permet d'identifier les espaces verts en fonction de l'entretien qu'ils nécessitent. A ce stade, un document appelé « code vert » a été réalisé de façon à le rendre facilement utilisable, la codification est limitée à 5 grandes familles.

● **Code 1 : Espaces de prestige**

Ce type d'entretien est mis en œuvre sur des espaces destinés à mettre en valeur un bâtiment ou un monument.

Il mettra en avant la forte volonté de la collectivité de donner une plus-value à l'espace réalisé.

Ex : massifs en pied de mairie, monuments spécifiques devant lesquels le public s'arrête...

● **Code 2 : Espaces « horticoles »**

Dans ce niveau de prestation, seront pris en compte les sites dans leur ensemble ou des aménagements spécifiques en gestion dite « horticole » et qui nécessiteront une plus grande attention des services.

Ces espaces sont majoritairement des lieux de destination pour le public (Ex : parc Coquelle ou parc Malo) ou encore des lieux de passage où le public à pied peut s'arrêter sur les bancs et dans lesquels l'aménagement est une plus-value importante dans le cadre de vie (Ex : rue de la Marine, place Turenne...).

● **Code 3 : Espaces urbains d'accompagnement**

Cette typologie d'espace est la plus fréquente sur le domaine public.

Elle est apparentée aux espaces de proximités, accompagnements de voirie, entrées d'habitats collectifs ou particuliers...

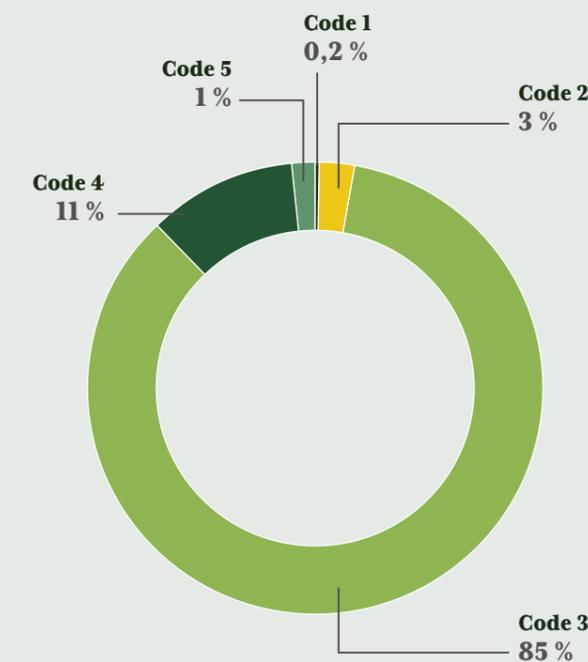
● **Code 4 : Espaces en gestion extensives**

La gestion extensive est une gestion qui a pour objectif de favoriser le maintien et si possible le développement de la biodiversité en milieu urbain.

● **Code 5 : Espaces en gestion spécifiques**

Certains espaces possèdent un plan de gestion spécifique, c'est le cas par exemple du Parc du vent et au Fort de Petite Synthe

Répartition des espaces verts par code d'entretien



Elle prend en compte la gestion de la flore spontanée, la mise en valeur des espèces endémiques et s'articule autour de l'écosystème présent sur place.

Il sera néanmoins possible à tout moment de changer la typologie et donc la codification d'entretien d'un espace en fonction des besoins du terrain et de l'évolution du cadre urbain.

4

DES INITIATIVES QUI FONT SENS



4.1 DUNKERQUE VILLE DURABLE : UNE APPROCHE TRANSVERSALE ET INTÉGRÉE DES TRANSITIONS

Construire une ville **sobre** (qui préserve les ressources et favorise la proximité), **inclusive** (qui encourage la participation et les collaborations entre habitants), **créative** (qui favorise le progrès) et **résiliente** (qui sait s'adapter, être sûre), telle est l'approche qui guide les projets d'aménagements urbains, à toutes les échelles (du bâtiment au quartier).

Imaginé par la Ville pour mutualiser des équipements et épargner autant que faire se peut des ressources et des mètres carrés, l'**équipement multifonctionnel du Banc Vert**, dont les travaux ont été lancés en novembre 2022 (regroupements de fonctionnalité, mutualisation des espaces, cour d'école végétalisée, expérimentation sur la qualité de l'air intérieur, etc.) est un exemple d'équipement pensé selon cette logique globale.

L'**éco-Quartier des Glacis** est encore plus ambitieux et innovant puisqu'il est à une échelle de quartier, qui plus est, il s'agit d'un quartier existant et emblématique de la reconstruction de Dunkerque. Il répond à cette même dynamique (création d'espaces de nature, d'échanges, offres de services de proximité...) et est engagé dans la démarche Eco Quartier, portée par le Ministère de la Transition écologique, laquelle favorise de nouvelles façons de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement

Dunkerque agit
pour son cadre de vie

La Halle aux Sucres



4.2 DE NOUVELLES FORMES DE DÉMOCRATIE LOCALE QUI S'INVENTENT À DUNKERQUE

La Ville de Dunkerque a souhaité initier depuis 2014 de nouvelles formes de concertation locale, pour permettre à toutes les Dunkerquoises et tous les Dunkerquois de participer, décider et agir sur des sujets qui ont trait à leur vie quotidienne.

Débat sur la place du piéton dans notre centre-ville avec une votation pour la piétonisation de la place Jean-Bart, votation sur les rythmes scolaires, concertation pour les plans de stationnement et de déplacements, diagnostics en marchant,

FILs îlots apaisés à Louis XIV-Banc Vert, au Grand large et à Soubise, FIL de la B!B, FIL Fort-Aventures... Et bien d'autres : budget participatif de la Basse-Ville, plateforme « j'agis pour ma ville », FIL des squares Cassin et Ovion, FIL Saint-Nicolas, FIL Tente Verte, FIL Éco-quartier des Glacis, FIL ville amie des aînés ou encore la FIL Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique à venir. À Dunkerque, les rendez-vous démocratiques sont ainsi devenus quotidiens depuis neuf ans, renouant la confiance entre les décisions municipales et les habitants. Devenus une marque de « fabrique » dunkerquoise, avec notamment une cinquantaine de FIL depuis 2014, cette philosophie de la démocratie locale et les moyens mis en œuvre pour permettre sa pleine expression se sont vu reconnues nationalement.

► Les Fabriques d'Initiatives Locales :

Mises en place en 2015 les fabriques d'initiatives locales (FIL) réunissent habitants élus et techniciens pour échanger, débattre autour des projets de proximité, co-construire des solutions et venir faciliter la prise de décision.

Depuis 2015 les ateliers FIL ont réunis dans les quartiers des centaines de Dunkerquois autour des multiples thèmes qui font la vie quotidienne.



Des espaces de rencontres et des îlots apaisés

Ecoquartier des Glacis : aménagement des berges, fermeture à la circulation automobile, piétonisation et vélo, végétalisation. À venir : aménagements de proximité pour améliorer le cadre de vie, mobiliser tous les habitants autour du référentiel éco quartier, extension du parc Ziegler

Îlots apaisés (secteurs Louis XIV, Grand Large, Soubise) : assurer un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons et cyclistes, végétaliser les quartiers

Tente Verte : fermeture d'une rue à la circulation pour de nouveaux usages en proximité, corridor de biodiversité, halte près de la vélo route

► Le budget participatif de proximité :

Initié en Basse-Ville, il correspond à une enveloppe 20 000 € mis à disposition des habitants pour décider entièrement de son usage. Pour son lancement les habitants ont voté et réalisés eux même un jardin collectif (aromates et légumes) avec les compagnons bâtisseurs.

► Tous acteurs pour Dunkerque :

C'est l'événement qui met en avant toutes les formes d'engagement des Dunkerquois : associations, collectifs d'habitants, citoyens engagés. C'est une semaine d'actions collectives et conviviales qui démarre avec la fête des voisins et qui se clôture avec un temps festif le samedi sur la place Jean Bart.

Les actions réalisées la semaine sont valorisées lors de ce temps fort et les associations présentes proposent des stands actifs tout au long de la journée : initiation, démonstration, quizz, atelier participatif.

Au programme : valorisation des associations dans le champ du développement durable, actions collectives : ramassage de déchets citoyens. Nouveauté 2023 : programme sous forme de challenges citoyens : éco gestes, ramassage de déchets, défis nature.

► Les diagnostics en marchant :

De nombreux diagnostics en marchant sont organisés pour améliorer le cadre de vie autour notamment de problématiques revenant fréquemment comme la végétalisation et la mise en couleurs des quartiers.

► Les FacIL :

Les FacIL sont des fonds de quartier géré par quartier qui permettent de financer des actions et projets de proximité, comme par exemple dans le cadre de Dunkerque au Naturel pour le financement de petits projets en faveur de la biodiversité





4.3 LES JARDINS PARTAGÉS

Le jardin partagé est entretenu et géré par les habitants qui se rassemblent autour d'un projet commun pour améliorer leur cadre de vie.

C'est un espace en ville pour favoriser la convivialité, la détente en plein air, les échanges de savoirs, le lien social, la participation des habitants à la vie du quartier, la sensibilisation à la nature en ville et à l'alimentation saine, à la réduction des déchets et à la réduction du gaspillage alimentaire...

À partir de 2010, les projets de jardins partagés émergent à Dunkerque, des habitants et des maisons de quartier interpellent la ville pour des aides méthodologiques et financières, des autorisations d'occuper des terrains en friches. En 2011, la Ville de Dunkerque décide de coordonner la démarche qui se veut participative mais aussi de mettre en œuvre les moyens de mobiliser les acteurs et de répondre à cette demande croissante de nouvelle forme de jardinage en ville plus collective et « sauvage », différemment de la structuration des jardins familiaux.

Les 10 jardins partagés de Dunkerque sont entretenus et gérés par les habitants avec l'aide des Maisons de quartier, afin d'offrir aux habitants l'opportunité de cultiver leurs fruits

et légumes et de favoriser les liens sociaux. Ils représentent 10 630 m². Le plus grand est celui de Coquelle, avec 5 000 m².

► Le jardin pédagogique au parc Coquelle

Il doit être support aussi des démarches participatives en œuvre comme Passons au vert, Marché du végétal, les jardins partagés et familiaux...

Les animations :

- 14 ateliers organisés sur les thématiques du jardin au naturel "zéro déchets" / "l'eau au jardin" / "tresse ta cabane" / ...
- 10 permanences compostage ont été organisées.



► Les jardins familiaux

Les jardins familiaux de la Ville de Dunkerque s'inscrivent dans une longue tradition historique.

Aujourd'hui encore, si les jardins familiaux répondent à un besoin alimentaire qui subsiste, la fonction des jardins évolue pour répondre aux nouveaux besoins d'une société en mutation : retrouver un lien et un contact physique avec la nature, lutter contre le stress, manger sainement, développer des relations sociales avec les autres jardiniers et les associer dans une meilleure gestion des ressources naturelles comme l'eau, le sol et les déchets...

La Ville de Dunkerque possède 7 lotissements de jardins familiaux, soit 732 parcelles réparties sur 131 382 m² de terrain.



4.4 SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE : LES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS

Impulsé en 1994 par un partenariat entre l'Éducation Nationale et la Ville de Dunkerque, le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

Les initiatives en faveur de l'amélioration du cadre de vie sont au cœur des actions :

- Projet de déploiement d'un cendrier de sondage au fort de Petite-Synthe afin d'inciter le jet des mégots à la poubelle et non au sol. (Projet en cours)
- Animation de jeux sur le développement durable par le CME de Rosendaël au marché du végétal en 2022.
- Ramassage de déchets : Autours du Frac par le CME de Malo-les-Bains en 2022, à Petite-Synthe par le CME du quartier en 2021.
- Déploiement de poubelles de rue décorées aux couleurs du CME.

- Sensibilisation des enfants au développement durable et à la biodiversité par des associations partenaires.
- Création d'affiche sur l'abandon des déchets à la plage, déployées durant l'été 2022 sur la plage de Malo-les-Bains.
- Peinture au pochoir au sol pour sensibiliser à l'abandon des mégots au sol et la conséquence sur la mer.
- En avril 2023, décoration du restaurant scolaire de la Meunerie à Petite-Synthe.
- En juin 2023, organisation d'un grand ramassage de déchets par les CME des 4 quartiers.

4.5 UNE ADMINISTRATION ÉCO EXEMPLAIRE

La démarche éco exemplarité des services s'est mise en place à la Ville de Dunkerque en 2016, dans le cadre d'un plan d'action municipal, intitulé « réduire l'empreinte écologique de l'administration par l'évolution des pratiques professionnels à tous niveaux ».

Les objectifs principaux étaient de :

- Populariser les bonnes pratiques et développer les initiatives pour économiser l'énergie, l'eau et effectuer un meilleur tri des déchets ;
- Relancer le plan de déplacement de l'administration et généraliser l'éco conduite ;
- Réduire la consommation énergétique dans le parc communal ;
- Responsabiliser les agents en adhérant à la démarche Citergie ;
- Réduire la consommation de papier.

Ce plan d'action a permis de poser la méthode et a abouti à des résultats significatifs parmi lesquels :

- L'élaboration de la politique d'achat durable ;
- Le développement des mesures d'économies d'énergie dans les équipements, comme les douches connectées ;
- La collecte et la valorisation du papier dans les services ;

- L'animation de séances d'éco gestes avec production d'un livret et l'affichage en mettant les agents en situation ;
- L'animation des entretiens individuels de mobilité pour établir des diagnostics personnalisés sur les solutions de déplacements disponibles et inciter aux modes de déplacement doux et actifs ;
- Le tri sélectif a été relancé dans les services avec la généralisation des nouveaux modes de collecte et des points d'apport volontaires ont été déployés dans pratiquement tous les services. La collecte séparée du papier ou encore des déchets organiques a été instaurée ;
- Le plan de déplacement d'administration est en cours de réactualisation.



Préservation de la ressource en eau

Les eaux de pluie valorisées en mairie de quartier de Rosendaël, un exemple récent d'action en faveur de l'éco exemplarité de la collectivité

En mai 2021, la Ville de Dunkerque lançait des études pour concrétiser le principe de captation des eaux de pluie pour préserver la ressource en eau potable en mairie de quartier de Rosendaël. En collectant les eaux pluviales ruisselant sur la moitié de la toiture de l'édifice (soit environ 300 mètres carrés de surface), ce sont 100 mètres cubes d'eau qui pourront ainsi être collectés chaque année. Les eaux de pluie récupérées serviront à alimenter une partie des sanitaires et à arroser les jardinières et fosses de plantations aménagées en façade du bâtiment. Au total la capacité de stockage dégagée, d'environ 20 mètres cubes, garantira une autonomie de 1 à 2 mois. D'autres projets similaires seront déployés dans d'autres quartiers.



Le réseau éco-agents



Sous l'impulsion de la Direction Générale, un groupe d'éco-agents a été créé début 2022, constitué de représentants des différentes directions de la collectivité. Ce groupe a pour vocation de collecter pour mettre en commun les différentes initiatives, actions, idées existantes ou à mener au sein des services sur les thématiques de l'environnement et de l'écologie afin de les véhiculer au sein de la collectivité et de les faire vivre dans les différents services. Il se réunit tous les trois mois environ.

Toutes les thématiques touchant à la protection de l'environnement et de l'écologie en lien avec l'administration sont concernées :

- Les déchets, le tri, le recyclage, le compostage, la réduction des déchets à la source, l'utilisation du plastique... ;
- L'eau ;
- L'électricité : lumières, ordinateurs, chauffage, envoi de courriels, requêtes internet... ;
- Le chauffage/la ventilation ;
- La mobilité, les déplacements, se déplacer moins, se déplacer mieux.

Développement des énergies renouvelables

En 2022, la Ville de Dunkerque a décidé de rénover la chaufferie de la mairie de Malo-les-Bains. En effet, l'hôtel de ville à l'architecture néoflamande, construit au début du XX^{ème} siècle, et aux volumes important est fortement énergivore. Afin de réduire l'empreinte environnementale du bâtiment, la Ville a choisi de mettre en place une pompe à chaleur hybride (PAC) qui réunit chaudières gaz et une pompe à chaleur qui utilise la géothermie.

Entre le 100 % électrique et le 100 % gaz, la ville a choisi la mixité des énergies avec un modèle 45 % ENR (Elec) et 55 % gaz. Avec cette PAC hybride le maître d'œuvre a choisi de privilégier la solution ayant un optimum technico-financier. Les besoins annuels en chauffage sont donc assurés à 45 % par une puissance de la pompe à chaleur géothermique de 25 kW, l'appoint étant assuré par deux chaudières gaz à condensation de 200 kW chacune. Pour rappel, le principe de la géothermie est de prélever les calories présentes naturellement dans le sol via des capteurs souterrains puis de les transmettre aux bâtiments par des pompes à chaleur.

Cette solution permet de répondre à trois besoins majeurs :

- Le confort thermique des usagers
- La sécurité de fonctionnement
- L'utilisation d'une énergie renouvelable

Coût des travaux : 364 162 € TTC ; montant des aides : 116 489 € ; reste à charge : 247 673 € TTC. Cette rénovation a permis d'économiser 781 tonnes de CO2 sur 30 ans, soit l'équivalent de 5 millions de km en voiture par rapport à la situation d'origine !

La même solution a été développée au Château Coquelle.

4.6 DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PORTEURS DE SENS

Pour sensibiliser les citoyens dunkerquois à la préservation de l'environnement et à la nécessité de changer nos comportements individuels, la Ville utilise les supports de communication qu'elle maîtrise et s'efforce d'y insérer des informations pédagogiques et qui donnent le sens des actions menées ou à conduire.

Ainsi, le magazine Dunkerque & Vous (52 000 exemplaires mensuels) propose aussi souvent que possible des articles qui détaillent les versants écologiques, durables et responsables des projets de la Ville. Il est un vecteur de vulgarisation important.

En mars 2021, le magazine a proposé un dossier intitulé « Nature et biodiversité : nous sommes tous concernés » ; en mars 2022, il a proposé un article présentant le label « Dunkerque au naturel » qui marque les actions en faveur de la nature en ville.

De la même manière, les pages des réseaux sociaux, et plus particulièrement la page Facebook de la Ville (69 000 fans) publient des posts explicitant eux-aussi les bons réflexes à adopter en matière de préservation de la nature, de consommation d'énergie, de tri des déchets...



DES PLANTATIONS DANS TOUS LES QUARTIERS 🌱

270 plants forestiers installés le long du quai de Goole, 180 devant le Pôle Santé, un nouveau massif au bois Parmentier, 90 plantations sur le boulevard de l'Europe et une haie champêtre rue des anciens jardiniers... De Petite-Synthe à Malo-les-Bains, la Ville réintroduit la nature à Dunkerque. L'objectif est triple : préserver la biodiversité en offrant progressivement le gîte et le couvert à la faune locale ; tester et repérer dir... Voir plus



Enfin, les réseaux d'affichage de la Ville sont eux-aussi mobilisés pour porter des messages vertueux et de transition. Par exemple, au printemps 2021, en lien avec l'opération « Dunkerque au naturel », des affiches

intitulées « Précieuse biodiversité » sont venus inviter les habitants à prendre conscience de la richesse faunistique et floristique du territoire et à veiller sur les 650 espèces animales et 650 essences végétales recensées à Dunkerque.

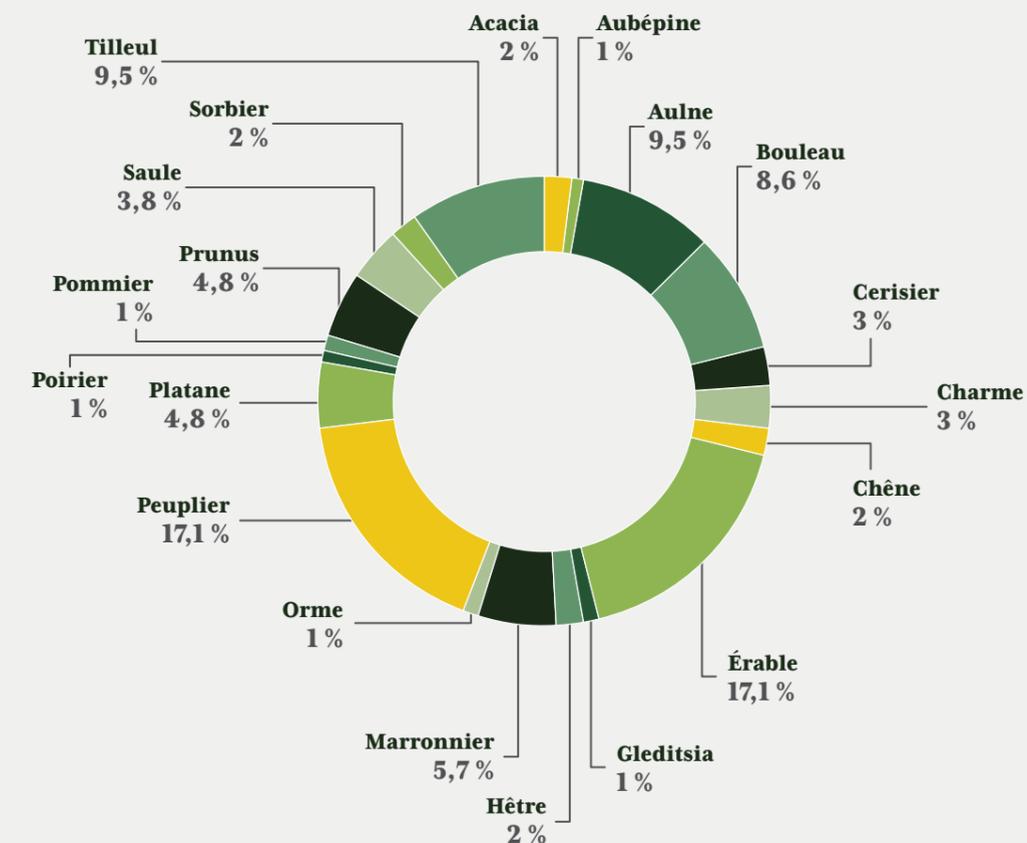
5

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET FLEURISSEMENT

5.1 LE PATRIMOINE ARBORÉ

La Ville de Dunkerque a, dès 2010, répertorié quantitativement et qualitativement son patrimoine arboré. Cette cartographie permet en particulier une programmation pluriannuelle des travaux d'entretien et de remplacement.

Répartition des principales essences



16 500

arbres d'alignements et de parcs

52 800 m²

de surfaces boisées

160

interventions par l'équipe d'élagueurs voltigeurs de la ville pour entretien ou mise en sécurité

700 m³

de paillage issu des déchets de taille valorisé sur les massifs de la ville

550

arbres plantés à l'hiver 2023-2024 dans le cadre du plan 200 000 arbres de la CUD

60

arbres tiges plantés sur l'avenue de la mer en remplacement de platanes taillés en rideau chaque année

En 2022

abandon de la taille en vert sur les arbres architecturés au profit d'une taille hivernale préservant ainsi les nichées tardives

Depuis 2021

création d'îlots de fraîcheur dans les quartiers en densifiant les plantations arborées et en désimperméabilisant les sols



► La charte de l'arbre

A partir de 2013, la Ville a affirmé sa position quant à la préservation de son patrimoine en se dotant d'une charte de l'arbre, document permettant de fournir une valeur patrimoniale aux arbres. Les mesures de protection qui en découlent sont jointes à chaque marché et un titre de recette peut être émis en cas d'atteinte à un arbre.

La Ville est dotée d'une équipe d'élagueurs voltigeurs spécialistes du soin aux arbres et capables de réaliser des diagnostics sanitaires qui sont les garants de la santé de notre patrimoine arboré.

Au niveau de l'entretien, la programmation pluriannuelle consiste en :

- La taille hivernale architecturée une fois par an, réalisée entre novembre et février sur 5 faces uniquement pour les arbres d'alignement architecturés ;
- Pour les arbres d'alignement à port libre dirigé, il y a une intervention tous les 5 ans pour rehausser les houppiers de manière à limiter les nuisances ;

- Enfin, partout où cela est possible les arbres sont laissés en port libre où une taille d'entretien permet de supprimer le bois mort et relever les branches basses.

Depuis 2016, la Ville a impulsé une dynamique dans la plantation d'arbres pour le futur. Le premier programme de plantation baptisé « plan 10 000 arbres » a été réalisé entre 2016 et 2019, augmentant ainsi le patrimoine arboré municipal de près de 40 %.

Depuis l'automne 2022, la CUD a lancé à l'échelle de son territoire un plan 200 000 arbres dans lequel la Ville de Dunkerque est impliquée. Sur le périmètre de la ville, 1 682 arbres ont déjà été plantés, tandis que le compteur de la CUD s'élève à plus de 120 000 arbres pour l'ensemble de l'agglomération.

Le but est de diversifier le patrimoine existant, de le densifier, de lutter contre les îlots de chaleur en ville et favoriser les essences locales.

| 5.2 ARBUSTES ET PLANTES VIVACES

Paillage systématique de l'ensemble des plantations (cosse de cacao pour les annuelles et plaquettes de bois pour les vivaces et arbustes)

Pour les arbustes les choix se portent de plus en plus vers des essences locales adaptées à leur environnement avec aussi intégré au PLUIHD une liste d'essences locales à favoriser.

Elles sont rendues obligatoire dans les espaces naturels (label végétal local) favorisées dans les autres espaces. En hyper centre est laissée la possibilité d'utiliser des végétaux horticoles.

De plus en plus, avant d'entamer un chantier de plantation, l'existant est analysé en particulier les usages et les contraintes notamment du point de vue de l'entretien afin de garantir la pérennité de l'aménagement. La concertation avec les habitants est également systématisée en dialogue afin de répondre au plus près de leurs attentes.

Depuis 2018, en plus des nouveaux aménagements, les massifs existants sont requalifiés avec des plantations réalisées en régie afin de renforcer ou de rajeunir les massifs.

De plus, les programmes de rénovation de voirie ou les programmes de construction intègrent de nouveaux espaces à végétaliser avec la commande de donner une part plus importante au végétal. Il s'agit par exemple de planter au centre-ville ou sur les quais qui étaient jusque-là des zones très minérales.

Pour les plantes vivaces, la Ville s'adapte au changement climatique en testant des palettes de plantes et graminées résistantes à la sécheresse et peu gourmandes en eau. Les résultats étant très concluant, ce type de plantes est privilégié.

Concernant l'entretien, il est adapté comme expliqué dans la partie 3 grâce à notre code vert qui est aujourd'hui utilisé et respecté sur l'ensemble du territoire. Ainsi sur un code d'entretien n°3, il est prévu 6 binages, 1 paillage et 1 taille ornementale par an.

Toujours dans un souci d'entretien et de pérennité, la totalité des chantiers est plantée avec des amendements et engrais 100 % organiques ainsi que des toiles de paillage biodégradable et un paillage fluide en plaquettes de bois.

22,16 ha

de massifs arbustifs

18,35 km

de haies taillées

5 000

arbustes plantés à l'hiver 2022-2023

10 000

vivaces et graminées plantées à l'hiver 2022-2023



5.3 LES PLANTES GRIMPANTES

La Ville de Dunkerque souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une forte implication des habitants, afin de :

- Favoriser la nature et la biodiversité en ville ;
- Participer à l'embellissement de notre cadre de vie ;
- Créer du lien social, favoriser les échanges, notamment avec ses voisins ;

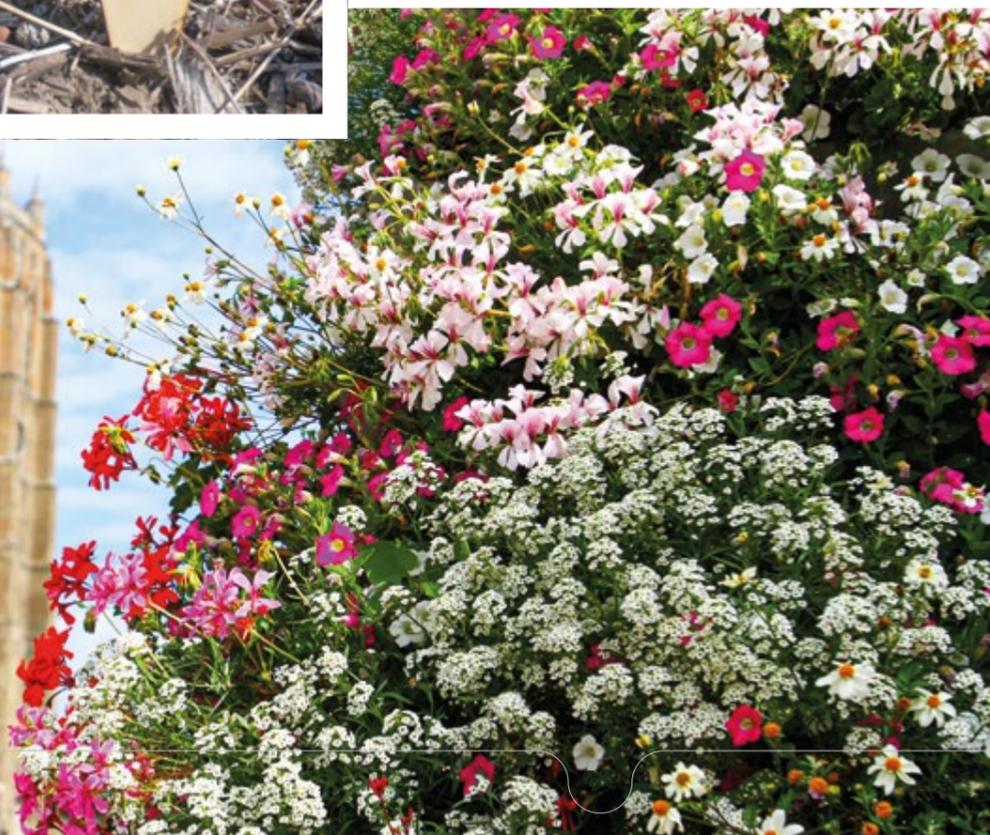


- Créer des corridors écologiques et renforcer la trame verte communale ;
- Créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

Installer une jardinière au coin de sa rue, végétaliser son quartier ou habiller les façades de plantes grimpantes ? Depuis mai 2019, les habitants de Dunkerque en ont la possibilité. Il leur suffit pour ça de demander un permis de végétaliser auprès de la Ville de Dunkerque, qui valide et les accompagne dans leur projet. Les volontaires signent une charte d'engagement (pour entretenir l'espace planté, préserver les arbres, ne pas utiliser d'intrants phytosanitaires, ni planter d'espèces invasives) puis ont carte blanche pour ramener un peu de nature dans l'espace public. C'est ainsi que des dizaines de fosses et jardinières ont fleuri un peu partout dans les quartiers.

Au vu du succès de cette opération, il est proposé dans les programmes de réfection de voirie d'inclure ce type de végétalisation dans la phase projet comme sur la rue traversière à Maloe qui est aujourd'hui un exemple de réussite.

La végétalisation verticale s'exprime aussi dans le reste des projets paysagers où est fait souvent appel à des haies « prêt à planter » en lieu et place de clôtures.



5.4 PELOUSES, PRAIRIES ET GAZONS FLEURIS

Les zones engazonnées participent pleinement à la qualité paysagère et au verdissement des espaces. La Ville traite ces espaces en gestion différenciée selon le code défini pour chaque espace.

Les techniques pour l'entretien de ces espaces évoluent. Aujourd'hui, seuls les espaces de prestige (code 1) sont effectués en ramassage. Le reste des tontes est exécuté en mulching qui ne génère pas de déchets à exporter avec un rendu de qualité.

Là où il y a un intérêt écologique est effectuée une fauche avec exportation et mise en ballot afin de favoriser la biodiversité. Depuis cette année cette technique n'est plus réservée aux espaces naturels et sont relevées des zones urbaines avec un fort potentiel écologique.

La Ville a également recours aux semis de prairies fleuries principalement en semis d'automne, selon les endroits en semences horticoles annuelles ou vivaces mais nous reconstituons aussi des prairies avec des espèces endémiques après analyse du milieu existant (THNS, jardin d'eau du jeu de mail...) et nous allons jusqu'à laisser le terrain sans intervenir pour laisser la nature faire (Fort de Petite Synthe).

Depuis 2015, est utilisé le semis d'espèces pour sols agro limitants dans les allées de cimetières ou les zones en cailloux avec un couvert végétal permettant d'augmenter les surfaces vertes avec un entretien se limitant à 3 ou 4 tontes par an. En 2023, plus de 3 000 m² d'allées sont engazonnées.



Enfin, en 2023, sont expérimentés les engrais verts comme situation d'attente pour couvrir et nourrir les sols dans l'attente de la période favorable pour la plantation des arbres. C'est ainsi que dans le projet cœur de ville, ont été semés près de 500 m² de mélange avant les plantations prévues en novembre.

116 ha

de gazon traité en tonte avec mulching, ramassage, gyrobroyage ou fauchage

25

tontes par an pour les espaces de prestige, 13 tontes pour les espaces d'accompagnement et 8 tontes dans les zones péri-urbaines

10,4 ha

de zones de fauche avec exportation pour favoriser la biodiversité

Pâturage

avec des moutons au fort de Petite Synthe

Près de 7 000 m²

d'allées engazonnées dans les cimetières

En 2023

essais d'engrais vert en attente de plantation



5.5 FLEURISSEMENT EN 2023

La Ville offre à ses habitants un fleurissement sur les 4 saisons avec un décor sans cesse renouvelé.

Avec le recul de ces dernières années sur les épisodes de sécheresses, il fallait penser à l'avenir, c'est pour cela qu'ont été réalisés des essais en jardinières de plantes de milieu sec peu gourmandes en eau et principalement en plantes vivaces. Cette saison nous donnera les résultats de cette expérimentation.



► **Au printemps**, le fleurissement est composé de différentes composantes :

- Des harmonies en biannuelles et bulbes dans les massifs avec un résultat très coloré et une diversité permettant un fleurissement spectaculaire avec une harmonie en rose.

Myosotis snowsilva blanc
Primevère elatior crescendo Bright rose
Pensée panola Lilac Shades
Paquerette belladaisy rose bicolour
Pavot champagne bubbles Fl pink
Lunaria violet
Viola cool wave Strawberry Swirl
Mélange de bulbes : tulipes, narcisses et fritillaires

- De la plantation mécanisée de bulbes pérennes, permettant chaque année d'augmenter un peu plus les surfaces fleuries avec un résultat éclatant, les bulbes se plaisant dans nos sols sableux (500 ml de plus cette année) ce qui nous amène aujourd'hui à 6 km de bulbes au total.
- Du fleurissement en bisannuelles et bulbes dans les bacs d'orangerie (environ 150 pots).

► **En été**, ce sont :

- Des massifs en plantes annuelles sur 1 800 m² dont 900 m² de tapis de fleurs permettant de réduire fortement la durée de mise en place et limiter le désherbage avec un résultat plus précoce.
- Du fleurissement aérien sur les ponts et sur certains bâtiments uniquement où il n'est pas possible de planter en pleine terre.
- Des bacs d'orangerie recentrés dans les centres des différents quartiers, remplacé au fur et à mesure par des pots colorés et suppression du mobilier vieillissant servant trop souvent d'anti-stationnement.
- Des gazons fleuris adaptés à chaque situation (vivaces ou annuels).

► **À l'automne** :

Fort de sa tradition horticole, la Ville souhaite soutenir une filière locale et travailler avec ses horticulteurs pour la mise en place de chrysanthèmes principalement devant les bâtiments municipaux, et depuis 2019 nous animons la place Jean Bart avec un décor en chrysanthèmes qui change tous les ans. Cette animation événementielle même éphémère plaît beaucoup aux habitants.



Un exemple d'économie circulaire

Depuis 2021, sont testés des **pots biodégradables et composables** sans tourbes issu du retraitement des déchets organiques en économie circulaire. Le bilan est très satisfaisant et un partenariat qui permet d'être un peu plus vertueux dans l'utilisation des emballages plastiques est mis en place. Dunkerque est une ville test pour le développement et l'évolution de ces pots très prometteur pour le bien de la planète.

► **À Noël, Dunkerque la féérique** :

Chaque année, c'est un succès de plus en plus important et reconnu dans la région : Dunkerque la féérique, c'est un marché de Noël, une grande roue, une patinoire et des illuminations mais surtout, pour les agents des services bâtiments et espaces verts, ce sont 3 mois intenses et une course contre la montre pour animer l'intérieur et l'extérieur de l'hôtel de ville avec des décors animés, 100 % réalisés en interne et qui plaisent aux petits comme aux grands.

1 770 m²

de fleurissement au sol en annuelles et bisannuelles

37 000

bulbes en plantation mécanisée pérenne de printemps

34 000

bulbes en association avec les bisannuelles

350 m²

de tapis de fleurs annuelles et bisannuelles

390

vasques et balconnières

300

pots et bacs d'orangerie

3 550

chrysanthèmes

Nouveauté 2024 > 21 000

bulbes d'été en plantation mécanisée



| 5.6 LES INTRANTS

La Ville de Dunkerque a été très tôt soucieuse de limiter les intrants. Ainsi l'arrêt définitif de l'utilisation des produits phytosanitaires est effectif depuis 2003 sur la quasi-totalité des espaces publics (exceptés terrains de sports) grâce à l'utilisation de techniques alternatives comme le désherbage mécanique et thermique, le mulchage, le désherbage manuel, le paillage et le fauchage. De nouvelles stratégies d'entretien des cimetières communaux ont été mises en œuvre.

En ce qui concerne l'utilisation des engrais et amendements, la Ville utilise une fertilisation 100 % organique pour les massifs d'annuelles et de vivaces. Pour les suspensions, les agents utilisent un engrais liquide organique et un biostimulant racinaire. De plus, dans toutes les nouvelles plantations, qu'elles soient faites en régie ou par des prestataires extérieurs, la Ville impose l'utilisation de fertilisants organiques, de toiles de paillages biodégradables et de produits utilisables en agriculture.



GESTION ENVIRONNEMENTALE ET QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC



6.1 AGIR EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

6.1.1 Des engagements renforcés en matière de biodiversité et d'aménagements paysagers du territoire

Soucieuse des enjeux liés à la biodiversité et à l'aménagement des espaces naturels et paysagers, la Ville de Dunkerque mutualisée avec la Communauté urbaine de Dunkerque développe son programme d'actions visant à préserver, reconquérir et gérer son patrimoine naturel sur le territoire.

Avec plus de 1 400 hectares d'espaces boisés et chemins verts, la CUD possède un patrimoine naturel remarquable dont les bénéfices sont autant environnementaux qu'économiques et sociaux. Un capital vert que la CUD entend préserver, diversifier et bonifier pour répondre aux enjeux climatiques et aux attentes que la population a exprimées lors la consultation citoyenne « Changer la vie ensemble ».

C'est pourquoi l'agglomération dunkerquoise s'est dotée d'un ambitieux programme répondant à des préoccupations à la fois environnementales, urbanistiques,

touristiques, économiques mais aussi de santé. S'inscrivant pleinement dans les objectifs des agences françaises et régionales pour la biodiversité mais aussi des Etats Généraux de l'Environnement adoptés en Conseil de communauté du 27 avril 2022. La feuille de route tracée en faveur de la biodiversité et des paysages s'articule ainsi autour de 5 axes stratégiques :

- Planter 200 000 arbres, arbustes et fruitiers principalement d'essences locales sur le territoire communautaire d'ici 2026 ;
- Développer des partenariats publics et privés (Région, DREAL/DDTM ; l'opérateur Trees everywhere et les entreprises locales financeurs des îlots forestiers dans le cadre de la compensation carbone) ;
- Accompagner les entreprises dans leurs projets afin de soutenir un mode de développement territorial intégrant les objectifs de transition écologique, avec l'aide de son Bureau local de la biodiversité récemment créé ;
- Maintenir la qualité et les continuités écologiques et paysagères dans la zone portuaire (convention avec le GPMD) ;
- Sensibiliser les habitants à la biodiversité et aux paysages du Dunkerquois.





► UNE STRATÉGIE COMMUNAUTAIRE EN 4 VOLETS

1 Plan 200 000 arbres :

Après l'adoption de la Charte de l'arbre en 2018, le lancement du Plan paysage en 2020, l'écriture du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement (dont une Orientation d'aménagement et de Programmation dédiée à la biodiversité et aux paysages), la CUD a lancé à l'automne 2020 la phase opérationnelle de son « Plan 200 000 arbres » par des plantations en alignement ou boisement, en lisière ou isolé, en milieu urbain, péri-urbain et agricole, entre novembre et mars selon les conditions météo. Après deux saisons de plantations, le compteur affiche un total de 121 121 593 arbres et arbustes plantés.

A travers ce plan, l'objectif poursuivi est :

- De donner du sens aux zones de plantation en proposant une cartographie des secteurs d'interventions en lien avec la Trame Verte et Bleue ;
- De prendre en charge financièrement et techniquement, sur la base d'une convention, les projets de plantation sur le foncier des communes volontaires (de la conception à la réception des travaux pour inciter et faire émerger des projets) ;

- De mettre en place une stratégie de communication avec les scolaires et les habitants, notamment des projets de plantations participatifs, en concertation avec les communes.

2 Plan paysage sur le territoire communautaire :

Lauréate de l'appel à projet national « plan de paysage », avec le concours de l'Agence d'urbanisme Flandre-Dunkerque, la CUD s'est engagée dans cette démarche visant à co-construire et mettre en œuvre, avec les élus, techniciens, habitants et partenaires socio-professionnels, un programme d'actions concret pour promouvoir la qualité des paysages ruraux, péri-urbains et urbains du dunkerquois. Animé par la CUD et cofinancé par la DREAL Hauts-de-France dans le cadre d'un appel à projets national (il n'existe que 11 plans de paysage à l'échelle des Hauts-de-France), ce « plan de paysage » est une démarche volontaire et non réglementaire.

Mené de 2020 à août 2022 avec l'aide d'un groupement de trois bureaux d'études, experts paysagistes, urbanistes, sociologues et professionnels de la transition énergétique, l'examen préparatoire a permis d'aboutir à un projet global et transversal s'inscrivant dans la durée. Il débutera notamment par la mise en

œuvre d'« opérations pilotes » pouvant être prioritairement activées notamment à l'aide des sites test expérimentés durant l'étude (par exemple, identification des terres agricoles en pourtour des villages qui pourraient à long terme être destinées à l'agriculture alimentaire de proximité, renforcement du paysage de bocage notamment dans les secteurs de Loon-Plage - Bourbourg - Gravelines - Grand-Fort-Philippe, dés-imperméabilisation des berges ou quais bétonnés...).

3 Le Bureau local de la biodiversité :

Répondant aux objectifs des agences françaises et régionales pour la biodiversité, la création d'un Bureau local de la biodiversité (BLB) a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet (entreprises, communes et autres), dans le cadre de la doctrine « éviter-réduire-compenser » mais aussi de fédérer les acteurs en charge de la biodiversité et du paysage.

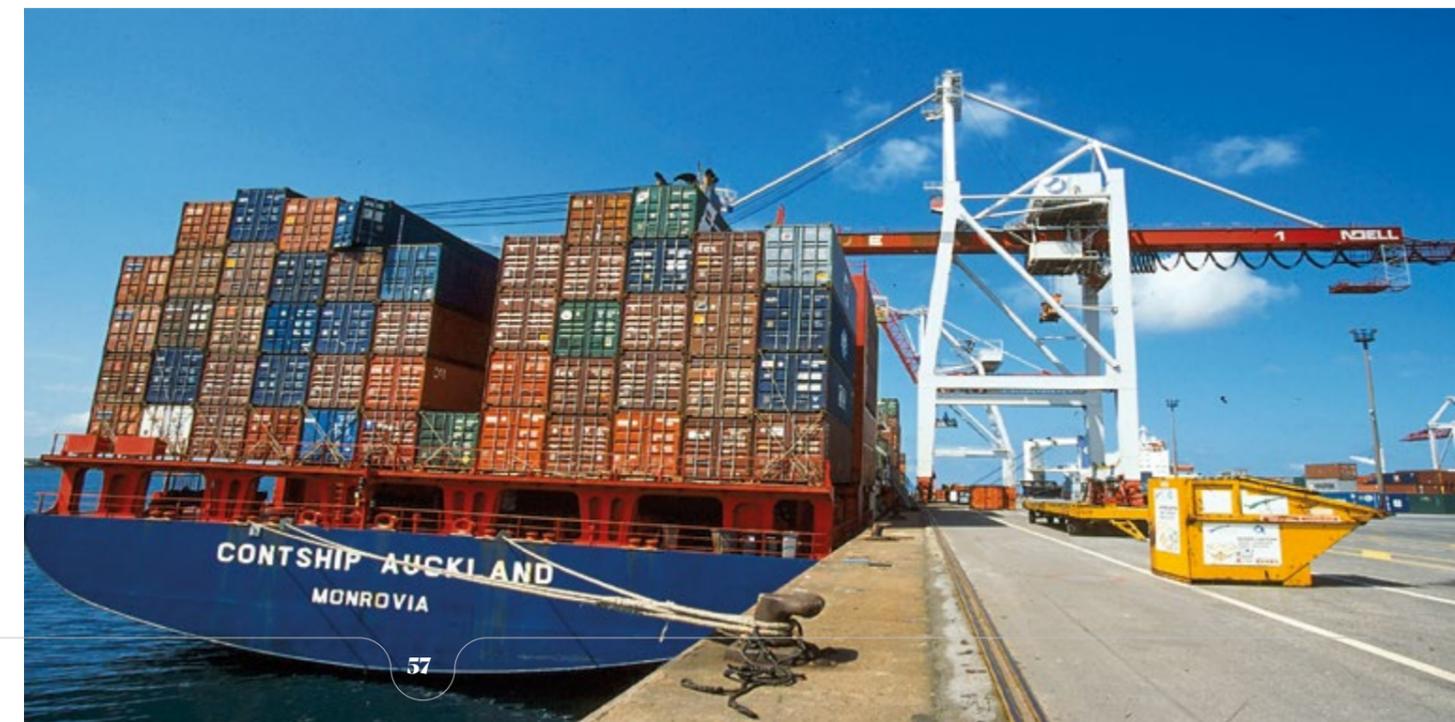
Le BLB mènera à cet effet une réflexion sur la constitution d'une banque de sites de compensation disponibles à l'échelle du territoire, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

4 La Convention cadre entre la CUD et le GPMD pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels dans la zone portuaire :

Dans le cadre du renouvellement de cette convention relative à l'aménagement et la gestion des espaces éco-paysagers par la CUD sur le foncier portuaire, le périmètre d'intervention de la CUD a été mis à jour. Cette dernière interviendra désormais en priorité dans les espaces contribuant aux trames écologiques à l'échelle du territoire ou participants du cadre de vie des habitants. Les

espaces verts en proximité des infrastructures routières et industrielles seront quant à eux gérés par le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Cette convention vise conjointement à préserver le patrimoine naturel, faire évoluer les pratiques de gestion différenciée, penser les aménagements nouveaux en incluant les enjeux sociaux, climatiques et environnementaux, tels que la biodiversité et les paysages comme une « ressource » et appuyer le renforcement de l'attractivité du territoire en tant qu'atout « non délocalisable ».



6.1.2 Des engagements renforcés en matière de biodiversité et d'aménagements paysagers du territoire

Au-delà des actions de gestion des espaces verts de façon plus écologiques, la priorité est d'approfondir les connaissances écologiques du territoire avec un ensemble de démarches scientifiques et participatives.

Cette mission a été confiée au nouveau Bureau d'études élargi créé dans le cadre de la mutualisation Ville et CUD. Il assure la réalisation, le suivi et l'application des plans de gestions des espaces naturels.

6.1.3 L'Atlas de la Biodiversité Communale

Afin d'approfondir la connaissance écologique du territoire et analyser les bienfaits des

actions menées sur la faune et la flore, la Ville de Dunkerque avec l'aide du CPIE Flandre Maritime ont mis en place un **Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)**.

L'Atlas de la Biodiversité Communale est un dispositif national lancé en 2010, année internationale de la biodiversité, par le Ministère en charge de l'Environnement et répondant à plusieurs objectifs :

- Sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens ;
- Mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier ses enjeux spécifiques ;
- Faciliter la mise en place de politiques communales prenant en compte la biodiversité ;
- Fournir des informations relatives à la biodiversité qui éclaireront les choix de politique publique nationale ;
- L'ABC a également pour objectif de décloisonner la thématique de la biodiversité, pour la rendre accessible à des non-spécialistes et susciter la participation des publics, par exemple par la mise en place et l'animation de démarches citoyennes.

Plusieurs actions ont été mises en œuvre pour rendre les publics acteurs de la démarche d'ABC : formations pour les techniciens communaux, inventaires participatifs dans le cadre des Journées d'Actions Volontaires, défi Photo Nature lancé aux habitants (62 participants, 520 photos reçues, 160 espèces identifiées en 2018).

La flore : au niveau floristique, 480 taxons (ensemble d'espèces vivants sur un espace donné) différents ont été inventoriés.



Parmi ces espèces, plusieurs seront « à suivre » ces prochaines années :

- 4 espèces protégées (+ 1 cultivée) ;
- 39 espèces patrimoniales (+ 7 cultivées) ;
- 13 espèces menacées (+ 6 cultivées) ;
- 82 espèces dont la rareté va de « Peu Commun » à « Exceptionnel » ;
- 9 espèces exotiques envahissantes.

Les oiseaux nicheurs : 51 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le territoire d'étude 2017. Parmi celles-ci, 36 sont nicheuses. Dans le bilan de l'ABC, plusieurs espèces seront mises en avant pour des questions de régression (Rougequeue noir...), parce qu'elles sont emblématiques du Dunkerquois (Hypolaïs

ictérine...) ou parce qu'elles sont bio indicatrices de l'état des milieux (Epervier d'Europe...)

Les mammifères : 6 espèces ont été inventoriées, dont 2 « emblématiques » pour le territoire : Le renard roux et l'Écureuil roux.

Les papillons de jour : 18 espèces ont été recensées en 2017.

En parallèle, un programme de sensibilisation du public à la richesse de la biodiversité de notre territoire, a été créé sous le label Dunkerque au naturel à partir du printemps 2020 (conférences, animations, débats, ateliers,...



6.1.4 Les plans de gestion : définir, appliquer et évaluer la gestion des espaces

Un plan de gestion écologique sur l'ensemble des espaces verts gérés par les services municipaux :

Afin d'intégrer au sein d'un même document le code vert et les types de gestion différenciée, un plan de gestion de l'ensemble des espaces verts a été réalisé. Celui-ci a pour objectif d'ajuster l'entretien selon les 3 aspects : écologique, social et économique du développement de la ville. Ainsi des espaces gérés par gyrobroyage sont maintenant fauchés avec exportation. Des bandes, zones refuges, sont instaurés sur certaines bandes tondues en centre-ville. Des tas de bois morts sont laissés en place dans des jardins publics.

Des plans de gestion spécifiques sur les réservoirs de biodiversité :

Le Parc du Vent fait l'objet d'un plan de gestion depuis 2003. Il est réévalué chaque année par le chargé de mission biodiversité. Le Fort de Petite-Synthe, 2^{ème} réservoir de biodiversité a vu son plan de gestion achevé en 2016. Il est analysé et réévalué au besoin tous les ans. Le parc Ziegler dispose également de son plan de gestion même s'il se situe en milieu urbain. Ce parc sert de support pédagogique.

Le jardin des Sculptures, parc du musée d'art contemporain, est le prochain parc sur lequel un plan de gestion sera élaboré. Des relevés faunistiques et floristiques sont déjà réalisés par les agents et la gestion a déjà modifiée en fonction des espèces patrimoniales qui s'y trouvent.

Le retour à des méthodes de gestion traditionnelles :

- Le **pâturage** a été mis en place depuis plusieurs années au Fort de Petite Synthe. Cet espace était difficilement accessible aux engins mécaniques. Une convention a été passée avec des éleveurs locaux. La pression de pâturage est adaptée en fonction du suivi floristique de la prairie par les agents au moyen du protocole florilège dans le cadre du projet Biodivert. L'objectif est d'éviter la fermeture du milieu et de favoriser un cortège végétal varié et le retour d'espèces patrimoniales.
- En réponse à l'élaboration du plan de gestion sur l'ensemble des espaces verts de la ville, un **plan de fauche** avec exportation a été mis en œuvre avec une entreprise. Cette gestion permettra d'appauvrir les sols et favoriser le retour d'espèces patrimoniales. De plus, les ballots de foin seront distribués à l'association le Berger des Flandres dont les moutons pâturent sur des terrains de la ville.

- Des actions pour aider au retour de la nature en ville (ruches, nichoirs, tas de bois morts, dépression humide, hôtel à insectes...) En parallèle de l'élaboration des plans de gestion et des opérations de gestion, la Direction Qualité de Vie Environnement poursuit des aménagements destinés à accueillir et favoriser la nature en ville. Ainsi une ruche a été implantée au jardin partagé de la violette en complément des 2 ruchers existant au fort de Petite Synthe et au parc du Château Coquelle. Des hôtels à insectes, confectionnés par les conseils municipaux des enfants, ont été implantés au sein des écoles



La première semaine de l'Animal en ville à Dunkerque en 2022

La Ville a organisé la 1^{ère} semaine de « l'animal en ville » en mai 2022, sur le territoire afin de valoriser les initiatives locales et sensibiliser les habitants au bien-être de l'animal. Le programme s'est décliné en ateliers, sorties découvertes et animations du 2 au 6 mai 2022 au sein de tous les quartiers de Dunkerque avec entre autres :

- Des visites guidées afin de mettre en valeur le travail des agents pour favoriser le développement de la biodiversité : La faune sauvage du Parc Coquelle de Rosendael, le circuit « biodiversité » du fort de Petite-Synthe et les amphibiens du Parc du Vent.
- Des démonstrations d'Agility au parc ludique pour chien de Dunkerque « Toutou aventures » de Petite-Synthe.
- La présentation du guide « Animal en Ville » pour y recenser des conseils pratiques pour les futurs maîtres afin de mieux connaître et préserver les animaux sauvages.



6.2 PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES

6.2.1 Réduire l'empreinte carbone et améliorer la qualité de l'air

La révision du Plan Climat Air Énergie du Territoire Dunkerquois :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) définit les objectifs stratégiques et opérationnels pour atténuer et s'adapter au changement climatique, maîtriser la consommation d'énergie et reconquérir la qualité de l'air. Il doit être révisé tous les 6 ans.

Le 8 décembre 2021, lors de la Journée mondiale du Climat, a été lancée la révision du PCAET. Cette journée a permis de sensibiliser citoyens, étudiants et lycéens aux enjeux climatiques et énergétiques lors des ateliers autour de la Fresque du climat.

En 2022, le diagnostic énergétique, climatique et de qualité de l'air a été mis à jour pour atteindre la neutralité carbone à 2050. 25 réunions ont été organisées en associant les partenaires (industriels, bailleurs, comité mobilité, et le groupe de travail Dunkerque l'énergie créative).

La révision du PCAET de l'agglomération dunkerquoise, vise à poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire les consommations énergétiques du territoire, notamment celles des énergies fossiles ;
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques ;
- Augmenter le potentiel de stockage de carbone ;
- Accompagner le territoire à son adaptation au changement climatique et à ses effets.

6.2.2 Assurer l'accès à une eau de qualité pour tous et préserver la ressource

Une nouvelle feuille de route pour la gestion de l'eau :

L'ensemble des politiques liées à l'eau a été repensé pour faire face au contexte réglementaire et aux défis économiques, maritimes, sociaux et environnementaux pour que le territoire, la population et les acteurs locaux puissent entrer dans des dynamiques vertueuses d'atténuation des comportements impactant la qualité et la quantité de l'eau et favoriser l'adaptation aux conséquences des impacts climatiques et environnementaux.

Le 1^{er} juillet 2022, une délibération cadre définissant la feuille de route pour le territoire en

matière de politique de l'eau a été adoptée, elle fait suite :

- Aux différents rendez-vous et rencontres citoyennes, qui ont eu lieu à travers des États Généraux de l'Environnement, des Assises de la Jeunesse, la constitution du livre blanc sur l'Eau du territoire dunkerquois (2015/2016) ;
- Aux évolutions du territoire en matière de transformations industrielles, économiques, écologiques, et réglementaires qui ont incité la collectivité à lancer une réflexion de la gestion intégrée de l'eau.

Quatre priorités et leurs déclinaisons ont été mises en avant :

- 1 Développer et renforcer une gestion intégrée territoriale de l'eau ;
- 2 Développer et renforcer la gestion patrimoniale ;
- 3 Développer une citoyenneté de l'eau au cœur des politiques publiques ;
- 4 Donner à l'eau toute sa place dans tous les projets d'aménagement et renforcer la qualité des milieux aquatiques et de la biodiversité sur le territoire.

Une utilisation et une gestion raisonnée de l'eau :

Afin de réduire la consommation d'eau potable pour des usages qui ne le nécessitent pas, les habitants sont incités à utiliser l'eau de pluie



pour l'arrosage des jardins et autres usages domestiques. Dans le cadre du programme éco-gagnant, une aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie a été mise en place.

La gestion des eaux pluviales à la parcelle est également favorisée. Une subvention à destination des propriétaires occupants, des bailleurs, des jardins familiaux et associatifs, a été instaurée pour la mise en place d'ouvrages d'infiltration et de récupération des eaux pluviales. 80 % du montant des travaux peuvent ainsi être subventionnés.

Plus généralement, dans un contexte

de changement climatique et avec la multiplication des épisodes de sécheresse, la bonne gestion des eaux pluviales est devenue fondamentale. Outre, la prévention des inondations, elle concourt à améliorer le cadre de vie des habitants en créant des îlots de fraîcheur en ville.

Parmi les derniers aménagements réalisés, l'école de la Porte d'eau de Dunkerque est un très bon exemple. Les surfaces de bitume de la cour y ont été significativement réduites au profit d'espaces verts eux-mêmes arrosés par des eaux pluviales récupérées.

6.2.3 Jeter moins valoriser plus : poursuivre la réduction et la valorisation des déchets

La mise en place d'un programme local de prévention des déchets :

Il revêt un caractère obligatoire et la CUD détient la compétence pour sa construction et son animation. Il concerne les déchets issus des ménages et les déchets des activités économiques (entreprises, administrations) collectés par le service public de gestion des déchets ménagers. Le choix a été fait de co construire le plan d'action avec les acteurs locaux. Ainsi, en juin 2022, 35 acteurs, issus du

milieu associatif, économique, des collectivités et des établissements publics ont participé à cinq ateliers de concertation. L'objectif est de réduire la production de déchets ménagers et assimilés de 15 %.

Les 10 axes d'actions

- AXE 1** Être exemplaires en matière de gestion des déchets
- AXE 2** Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- AXE 3** Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- AXE 4** Lutter contre le gaspillage alimentaire
- AXE 5** Éviter la production de végétaux et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- AXE 6** Augmenter la durée de vie des produits
- AXE 7** Mettre en place ou renforcer les actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- AXE 8** Réduire les déchets des entreprises
- AXE 9** Réduire les déchets du BTP
- AXE 10** Réduire les déchets marins

La mise en place d'un nouveau système de tri et de collecte des déchets :

Un nouveau système de collecte et de tri a été développé afin d'améliorer le tri sélectif et de valoriser un maximum de déchets. Les consignes de tri des déchets sont plus simples, et le dispositif global est plus souple pour s'adapter à toutes les évolutions futures.



La création de nouveaux services « éco-gagnant » en matière de déchets :

De nouveaux services ont été proposés aux habitants conformément à la démarche éco-gagnante initiée en 2020 et qui a pour objectif d'offrir plus de pouvoir d'achat tout en préservant l'environnement. On peut citer :

- La collecte des encombrants, à domicile (gratuit 1 fois/an) qui peut s'élever à 2 passages si la personne est en situation de handicap ;
- Le broyage des végétaux, directement chez les particuliers (gratuit 1 fois/an) ;
- La collecte à domicile, des tailles de haie et branchages (gratuit 1 fois/an) ;
- La mise en place d'une zone de troc en déchetterie.

On soulignera également le soutien au développement du réseau des repair-cafés du Dunkerquois qui se poursuit. 50 repairs-cafés dans 9 lieux ont été réalisés depuis janvier 2024.

Le réemploi de matériaux de déconstruction dans la rénovation urbaine :

Dans le cadre des nouveaux chantiers, comme ceux des écoles résilientes, un diagnostic des gisements issus des déconstructions, des besoins en matériaux et des filières existantes est systématiquement réalisé en vue d'intégrer

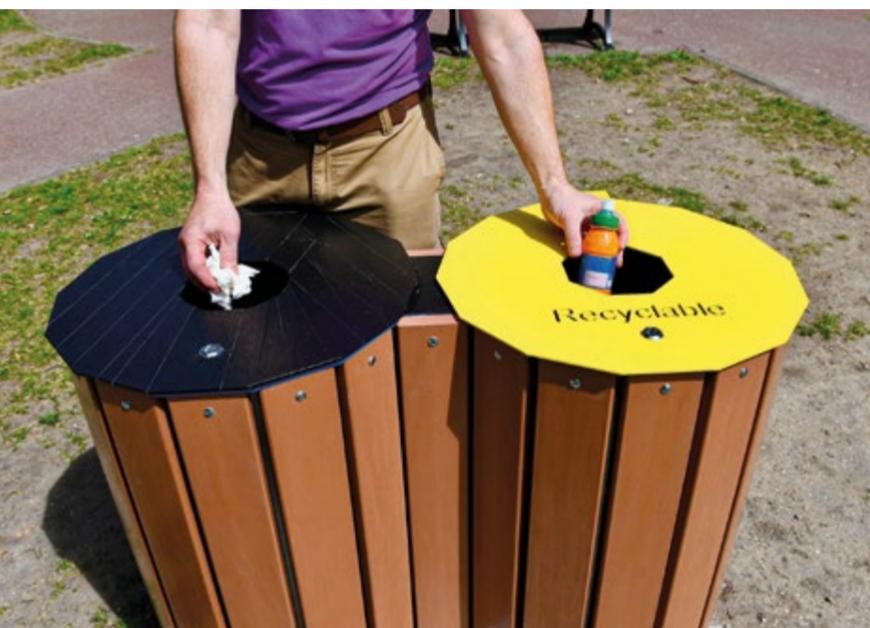
l'utilisation d'écomatériaux et de réemploi dans les opérations de construction et d'aménagement d'espaces publics.

Le traitement des déchets verts :

L'usage de deux broyeurs à grande capacité permet de recycler sur place les branchages issus de la taille des arbustes en paillage dans les massifs d'origine avec un gain agronomique pour les sols et une économie de temps de transport et de carburant sur l'évacuation des déchets. La Ville investit également dans des broyeurs compacts, afin de travailler dans des espaces réduits et de toujours mieux valoriser les déchets sur place. La Communauté urbaine de Dunkerque propose à ses habitants la mise à disposition gratuite d'un composteur, afin de limiter les déchets à traiter.

Une sensibilisation aux gestes et à l'usage de ces composteurs est organisée par des guides composteurs bénévoles.

Des points de compostages collectifs ont été implantés au niveau de parcs et jardins de quartier (Parc Ziegler, parc Malo...).





6.2.4 Gérer l'eau et l'énergie en interne

La Ville et la Communauté sont dotées d'un service énergies et fluides, au sein de la direction des bâtiments, en charge de mettre en œuvre une gestion efficace et pérenne de l'ensemble des consommations d'énergies (chauffage, électricité et eau) du patrimoine (bâtiment et éclairage public). Le service est constitué de 6 techniciens.

Le service énergies et fluides a développé une stratégie orientée autour de plusieurs axes principaux pour atteindre les objectifs fixés par la collectivité :

La comptabilité énergétique : Elle vise à prévenir et maîtriser les dérives de consommation et prioriser les actions et interventions techniques : suivi à distance en temps réels des compteurs, alerte des écarts de consommation, repérage des anomalies du type fuite, analyses et comparatifs d'écarts, simulation et évaluation des économies.

Enfin, la Ville dispose d'un drone équipé d'une caméra thermique pour réaliser la thermographie des bâtiments municipaux.

L'efficacité énergétique : Elle vise l'amélioration globale de la performance énergétique en vue à la fois d'une baisse des rejets de gaz à effet de

serre, d'une baisse des consommations et de la maîtrise des budgets énergétiques :

- Isolation, remplacement menuiseries extérieures, choix de matériaux performants ;
- Pose de robinets statiques auto équilibrants ;
- Installation d'éclairages intelligents ;
- Généralisation de la télérelève, compteurs intelligents.

Le recours aux énergies propres et renouvelables : Celui-ci se développe de façon volontariste en vue de contribuer directement à la baisse des rejets de gaz à effet de serre, Il prend plusieurs formes : installation de panneaux solaires thermiques dans les bâtiments communaux, l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, éoliennes urbaines, de chaufferies bois, de chauffages géothermiques, l'achat d'énergie verte, le déploiement d'éclairages publics autonomes.

La sobriété énergétique : Il s'agit ici d'agir sur les comportements individuels afin que chacun puisse faire évoluer ses pratiques et comportements au quotidien. La sobriété énergétique est encouragée au sein des services municipaux par des campagnes de sensibilisation et d'information des agents sur les bons gestes et les bons réflexes : réunions d'informations, campagnes affichages, articles dans la presse interne ;

6.3 AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC

6.3.1 La qualité des espaces voiries et circulations

Le programme de rénovation de la voirie : La Ville de Dunkerque compte 232 km de voiries qui font l'objet d'un programme de rénovation pluriannuel conforme à la

fois aux attentes des usagers, aux enjeux d'embellissement de la ville et aux exigences de sécurité routière.

Le secteur balnéaire a fait également l'objet de réaménagements avec l'engagement de la réfection complète de la digue : nouveau pavage, nouvel éclairage public, nouveau poste de secours, aménagement en pente douce du bout de digue.



L'éclairage public :

En ce qui concerne la partie éclairage public, la Ville de Dunkerque dispose d'un parc de 12 500 points lumineux.



31 % sont en LED à ce jour et le développement et l'investissement se poursuit d'une part en accompagnement des aménagements communautaires mais également lors des opérations spécifiques de quartier (Fabrique d'Initiatives Locales). En 2021 et 2022, 1,2 millions d'Euros d'investissement ont été réalisés sur ce type d'opération.

Depuis l'application de la nouvelle réglementation, nous avons mis en œuvre diverses actions de réduction de la pollution lumineuse :

- Remplacer les luminaires boule
- Apaiser l'éclairage sur des zones naturelles
- Appliquer les trames noires (extinction, protection de la biodiversité ...)
- Contrôler la luminosité et le flux d'éclairage

La Ville de Dunkerque pratique également depuis février 2023 l'extinction suivant un plan précis de mise en œuvre :

- Extinction des zones résidentielle sur l'ensemble des quartiers de 23 h à 5 h 30. Cela concerne 7 800 points lumineux sur les 12 500 au total pour une économie estimée de 35 200 € / mois (coût total de l'énergie avant coupure : 103 300 € / mois). Cette diminution représente un gain de 13,52 tonnes de CO₂ ;

- De plus, la Ville équipe ses nouveaux luminaires d'un système de contrôle et d'abaissement de puissance ce qui permet également de baisser l'intensité lumineuse sur les axes structurants de 80 % la nuit de 23 h à 5 h 30, tout en conservant un éclairage de sécurité sur ces axes structurants. Cela concerne actuellement plus de 1 500 points lumineux.

Pour l'effacement des réseaux dans le cadre d'une convention avec ENEDIS, en 2022 a été réalisé l'effacement de 61 % de fil nu sur le territoire communautaire.

La charte des terrasses et des mobiliers commerciaux :

La Ville a mis en place une nouvelle charte des terrasses et des mobiliers commerciaux et notamment Digue de Mer. Celle-ci a pour objet, dans le cadre de la démarche globale d'aménagement et d'animation de l'espace public mise en place, de favoriser l'épanouissement du commerce tout en préservant la qualité du paysage urbain. Elle fixe dans ce cadre l'ensemble des règles et spécifications applicables en cas d'implantation de terrasses : types autorisés, implantations, emprises, gamme de mobiliers en particulier. Cette charte a été mise en place en concertation avec les professionnels.

6.3.2 « DK'Plus de mobilité »

Soucieuse de la qualité de vie des habitants de l'agglomération et engagée pour améliorer leur santé, la Communauté urbaine de Dunkerque, a fait de la mobilité une priorité dans ses politiques publiques.

La mise en place en 2018 d'un réseau de transports adapté aux besoins du territoire et totalement gratuit en est un bel exemple. Les résultats sont au rendez-vous avec une fréquentation qui a plus que doubler en 2 ans et un réseau qui continue à évoluer chaque année pour mieux répondre aux spécificités du territoire.

Si la partie la plus visible du projet « Dk'Plus de Mobilité » concernait le bus, de nombreuses actions ont permis de favoriser la pratique du vélo

et de la marche : semi-piétonisation de la place Jean Bart, élargissement des trottoirs en centre-ville, réaménagement complet de la place de la gare devenue aire piétonne, création d'une voie verte de 5 km le long du boulevard Simone Veil et de 7 passerelles piétons/vélos pour connecter Saint-Pol-sur-Mer et Petite-Synthe, etc.

Dans la continuité, le « Plan vélo + » adopté en avril 2021 porte l'ambition d'accélérer le développement de la pratique du vélo au quotidien pour atteindre 6% de part modale d'ici 2025.

Il privilégie la création de nouvelles voies réservées pour mieux relier les communes ainsi que le développement d'une offre de stationnement adaptée à chaque usage tout en favorisant l'émergence d'une véritable culture

vélo. Inscrit dans la démarche « éco-gagnant », il offre différents services et aides permettant aux habitants de changer de pratique en faisant des économies.

Le bilan à mi-parcours est positif tant par la concrétisation des actions envisagées que par la hausse de fréquentation des aménagements cyclables.

Quant à la marche, après plus de 10 ans à œuvrer en faveur de l'accessibilité de la chaîne de déplacement et de nombreuses initiatives pour apaiser la circulation dans les quartiers, le territoire souhaite aller plus loin encore. Aussi, la Ville de Dunkerque s'engage dans la démarche « Ville amie des aînés » tandis que la CUD prévoit l'élaboration d'un « Plan Marche » à l'horizon 2024.

125 %

de hausse de fréquentation des bus suite à la mise en place d'un réseau de bus plus performant et de la gratuité.

253 km

d'aménagements cyclables (soit 10 km de plus en 2 ans)

6 millions d'€

c'est le budget du "Plan Vélo+" pour la période 2021-2025

6

parks vélos sécurisés

15

boîtes vélos

3 000

arceaux en libre accès

2

services de prêts lancés fin 2022 : Recyclo et Eco-Vélo

plus de 10 000

demandes d'aides à l'achat d'un vélo depuis son lancement

66 %

des cheminements prioritaires accessibles

100 %

des bus et 82 % des arrêts sont accessibles



6.3.3 La propreté, une priorité

La Ville de Dunkerque a fait de la propreté de l'ensemble de ses espaces (rues, places, plage, espaces naturels) une de ses priorités. Pour ce faire elle s'est dotée d'un **plan propreté** qui structure l'action menée, renforce ses moyens et inscrit celle-ci dans la dynamique de développement durable enclenchée dans

la commune. Le plan propreté de la Ville de Dunkerque développe une **approche globale et partagée de la propreté dans la ville**. Il repose ainsi à la fois sur la mise en œuvre d'importants moyens et savoirs faire municipaux et communautaires ainsi que sur la responsabilité de chaque habitant.

► 3 axes

1 - Adapter l'organisation du travail et développer les moyens techniques

- Création d'une équipe de propreté d'après-midi en centre-ville,
- Mécanisation des équipes de proximité,
- Mise en place d'un dispositif d'enlèvement des encombrants à la demande,
- Augmentation du nombre de points de collecte de tri sélectif (points d'apport volontaire),
- Renforcement du nombre de corbeilles à déchets et mégots,
- Installation de nouveaux sanitaires publics,
- Renforcement du remisage des bacs de collecte des déchets,
- Mise en place d'une application de signalement des dysfonctionnements urbains.

2 - Sensibiliser et communiquer

- Mise en place d'un plan de communication,
- Mobilisation des plus jeunes...

3 - Verbaliser les incivilités et les infractions

- Lutte contre l'affichage sauvage,
- Lutte contre les tags et les déjections canines...

► 110 agents mobilisés au quotidien sur le terrain

6.3.4 Un Règlement Local de Publicité intercommunal pour mieux intégrer les publicités et les enseignes

La Communauté urbaine de Dunkerque a fait le choix d'élaborer son propre Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Adopté le 9 février 2023 en conseil communautaire, il s'applique à l'ensemble des communes du territoire et agit en faveur de notre cadre de vie en limitant l'impact des enseignes et des publicités.

Les règlements locaux de publicité intercommunaux sont aujourd'hui de véritables instruments de planification locale. Ils offrent aux collectivités locales la possibilité de contrôler et d'harmoniser l'ensemble des dispositifs qui constituent la publicité extérieure : publicités, enseignes et pré enseignes. Le RLPi s'inscrit dans une vision stratégique du territoire. Il vise à préserver les paysages et à améliorer le cadre de vie ; il renforce l'identité du territoire dans le cadre de différents objectifs :

Pour les publicités et enseignes :

- Limiter la densité ;
- Identifier les secteurs pouvant accueillir ou non de la publicité numérique ;
- Supprimer la publicité dans les espaces naturels ;
- Supprimer la publicité aux entrées de ville ;



- Réduire la surface de dispositifs ;
- Exiger une qualité de matériel et d'entretien ;
- Définir les conditions dans lesquelles la publicité est admise sur le mobilier urbain dans les sites ;
- Limiter les horaires d'extinction de 23 h à 7 h.



Dunkerque, déjà la ville de demain

Pour se préparer un avenir toujours plus durable, la Ville de Dunkerque a d'ores et déjà lancé une série de projets qui lui permettront de poursuivre son développement en harmonie avec son caractère balnéaire, son identité maritime et industrielle et avec la nécessité de respecter l'environnement pour les générations futures.

Le projet Marina, véritable extension de la promenade balnéaire, permettra par exemple de développer un nouveau quartier d'habitation en front de mer, intégrant parfaitement les exigences des nouvelles mobilités douces avec de nombreuses pistes cyclables et voies piétonnes, et proposant 50 % de la surface aménagée en surface paysagère

et verdie. Ce quartier fera ainsi le lien entre le centre-ville et la plage de Malo-les-Bains, avec vue sur le port de plaisance.

En cœur de ville, pour proposer aux producteurs locaux un site de vente attractif, et leur permettre d'écouler des productions dunkerquoises et/ou biologiques, une halle

Le projet de la Halle des Soeurs Blanches



alimentaire est en cours d'aménagement. Construite selon les principes des bâtiments respectueux du climat, elle sera au cœur d'un centre-ville offrant plus de place et le confort aux piétons et aux cyclistes, et elle constituera un nouveau pôle d'attractivité commerciale en phase avec les nouvelles attentes de consommation.

À Petite-Synthe, l'équipement multifonctionnel du Banc Vert sera demain un modèle d'intégration des fonctions bâtementaires et de respect de l'environnement. En effet, le bâtiment rassemblera deux écoles et une maison de quartier, permettant ainsi de mutualiser des espaces qui aujourd'hui sont séparés et nécessitent trois installations pour être chauffés, éclairés et desservis en eau. Les enfants et les habitants du quartier qui y seront accueillis profiteront d'une cour végétalisée au rez-de-chaussée, et de jardins et de serres au premier étage pour favoriser le contact avec la nature et l'apprentissage du développement durable. Des espaces de rencontres citoyennes seront également proposés au rez-de-chaussée. Enfin, l'équipement s'intégrera dans un vaste parc urbain largement planté d'arbres et traversé de cheminements piétons et cyclistes.

Le nouvel équipement du Banc Vert



Près de la gare, sur une ancienne friche ferroviaire, un complexe de loisirs et une salle de spectacle vont être construits. Leur proximité avec le pôle d'échanges permettra de limiter les parkings environnants et l'imperméabilisation des sols et favorisera l'accès en transport en commun. La construction de ce complexe sera aussi l'occasion d'élever une passerelle dédiée aux modes de déplacement doux au-dessus de la gare vers l'île Jeanty pour relier ce quartier populaire, entouré de canaux et de bassins du port, au centre-ville. Ce quartier fera aussi l'objet d'une recomposition urbaine complète grâce au programme du NPNRU ; la proximité de l'eau et les espaces centraux végétalisés seront particulièrement valorisés dans ce projet.

Un nouveau cœur de ville dont plusieurs rues sont piétonnisées, rénovées et verdies

Dans la droite ligne du réaménagement des rues Poincaré et Thévenet ou de la Place Dewulf, le cœur d'agglomération poursuit sa dynamique de transformation urbaine au bénéfice d'une attractivité résidentielle et commerciale retrouvée, dans un cadre de vie toujours plus étoffé. À l'image du projet des Docks

de la Marine constitué d'un maillage apaisé, le paysage sera marqué par une originalité : la présence de plus de 4 000 m² de surface arborée au premier niveau des immeubles, conçu comme une esplanade réservée aux résidents, pour prolonger l'intégration paysagère avec les espaces verts du parc de la Marine. En complément de la restructuration de la rue des Fusiliers-Marins par la Communauté urbaine de Dunkerque, le réaménagement du parc de la Marine traversé par des cheminements piétons donnera lieu à la rénovation du kiosque, à l'installation de nouveaux mobiliers urbains, candélabres et jeux pour enfants par la Ville, mais aussi à de nouvelles plantations qui porteront la surface totale du parc à près de 15 000 m²



Un parc en plein cœur de ville



Place du Commandant Dewulf



Rue Poincaré

Marina : la station balnéaire côté plaisance !

Après avoir totalement modernisé la digue des Alliés puis la digue de Mer, la municipalité poursuit sa politique de développement de l'attractivité de Dunkerque avec un choix fort : étendre la station balnéaire jusqu'au port de plaisance du Grand Large.

La Ville, avec l'appui de la Communauté urbaine, va engager ces prochaines années un projet complet de redynamisation du secteur situé entre le port de plaisance et le canal exutoire. La métamorphose de cet espace insolite, à l'ambiance portuaire, se fera autour de trois axes :

- Renforcer le port de plaisance,
- En faire un lieu animé, par l'aménagement d'un bord à quai dédié aux bars et

restaurants, voire d'une place à usage événementiel,

- Prolonger la butte le long du canal exutoire, avec la construction de logements qui renforcera toujours plus l'attractivité résidentielle de Dunkerque.

Le nouvel îlot de vie entend faire la part belle au paysage, avec 50 % des aménagements dédiés au végétal, minimisant ainsi les concentrations de chaleur et limitant l'imperméabilisation et l'artificialisation de sols.



Ce nouvel espace de promenade vue sur mer devrait être livré d'ici 2030

Des cours d'école « buissonnières »

La cour d'école Kleber-Perrault a bénéficié d'un réaménagement complet. 80% de la surface perméable a été plantée à l'automne 2023.

Cette cour dite « buissonnière » est devenue le nouveau terrain de jeu végétalisé des enfants, et un levier pédagogique pour les enseignants.

Les aménagements ont permis de réduire la surface imperméable de 5000 m² à 1200m². La collecte des eaux pluviales et leur ruissellement sont assurés par un réseau de petites noues qui permet la collecte et l'infiltration des eaux, tandis qu'une cuve de stockage est, comme à l'école de la Porte d'Eau, enfouie dans le sol. Quant à l'ambiance végétale de la cour, elle se veut polymorphe : les paysagistes ont ainsi imaginé reproduire les différents biotopes du bord de mer voisins. Les enfants traversent une dune blanche, une dune à fourrés, un jardin et profitent d'un salon dunaire et d'un autre aux allures de forêt ! Un potager est également installé.

La métamorphose des berges du Canal exutoire



L'écoquartier : un nouveau paysage

L'écoquartier des glacis permettra de reconnecter un quartier historique de la reconstruction Dunkerque avec les berges du canal entièrement réaménagées :

- Trame verte reconstituée entre le parc Ziegler et le bord de mer
- Extension de plus de 50% du parc Ziegler avec la création d'une rue verte, réappropriée par les habitants et offrant de nouveaux espaces de détente.
- Les berges du canal vont être renaturées : par la création d'une pente douce, la plantation de végétaux secs et humides, afin de lier l'eau et la terre.



Nouvelle vie pour Les Bains Dunkerquois :

D'après la façade à l'architecture préservée, les Bains Dunkerquois sont un lieu de souvenirs pour les habitants. Fermé depuis 40 ans, les anciens bains deviendront d'ici fin 2026 un tiers-lieu proposant



une résidence intergénérationnelle, un hostel, un restaurant et des espaces conviviaux. Redonner vie au patrimoine, c'est l'esprit de ce projet ambitieux qui veillera à préserver la structure originale du lieu, classé à l'inventaire des



Monuments historiques. Autour du grand bassin transformé en gradin, viendront un restaurant, un café-accueil, un espace événementiel et quelques espaces dont la vocation est à définir avec les habitants du quartier.

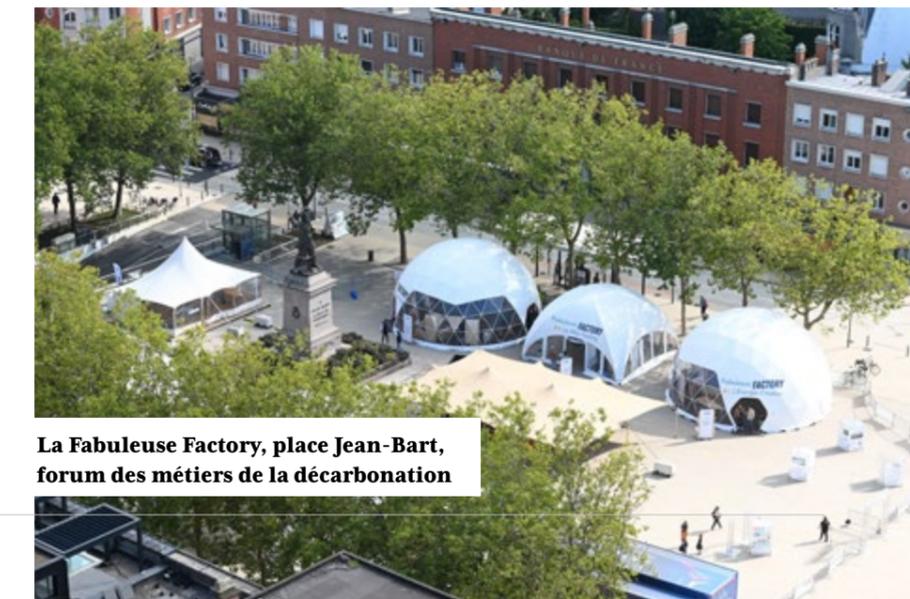


Dunkerque réinvente l'usage
des bâtiments classés

Un territoire tourné vers les filières d'avenir

Dunkerque Grand Littoral, un territoire qui mise sur la décarbonation des filières économiques, où habitants et acteurs s'approprient les énergies renouvelables pour inventer le modèle durable du XXI^{ème} siècle. Ici, on mise sur les filières d'avenir : hydrogène, éolien off-

shore, transport conteneurisé, modules pour batteries électriques destinés à l'automobile, et nucléaire. Une ambition gagnante qui permet la création de 20 000 emplois dans les 10 ans à venir et qui repense l'accès au travail avec la création d'usine sans parking et la volonté de s'appuyer sur les mobilités douces.



La Fabuleuse Factory, place Jean-Bart,
forum des métiers de la décarbonation



**« C'est la mer qui a écrit
l'histoire de Dunkerque
et ce sont ses habitants qui
lui ont donné une âme »**